# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2019 ET 2018



- 1 États de situations financières consolidés
- 2 Comptes de résultat consolidés
- 3 État des résultats globaux consolidés
- 4 État des variations des capitaux propres consolidés
- 5 État des flux de trésorerie consolidés
- 6 Notes annexes aux états financiers consolidés

# 1 États de situations financières consolidés

	31 décembre			
(en millions d'euros) Note	2019	31 décembre 2018		
A				
Actifs non courants	4 005 7	4.000.4		
Immobilisations incorporelles nettes		4 982,1		
Goodwill 9	,	5 223,8		
Immobilisations corporelles nettes		8 774,4		
Droits d'utilisation (a) 15 Instruments de capitaux propres 13		-		
	,	133,0		
Prêts et créances au coût amorti		610,7		
Instruments financiers dérivés 13 Participations dans les coentreprises 12.1		119,0		
	/ -	897,4		
Participations dans les entreprises associées 12.2 Actifs contrats 4.1.3		1 084,3		
	,	95,6		
Autres actifs	184,8	214,0		
Impôts différés Actif	541,9	546,6		
Total Actifs non courants	24 153,2	22 680,9		
Actifs courants				
Prêts et créances au coût amorti	91,4	109,7		
Instruments financiers dérivés	75,5	97,6		
Clients et autres débiteurs	4 670,9	4 584,0		
Stocks	528,0	499,5		
Actifs contrats 4.1.3	733,8	627,2		
Autres actifs	1 648,5	1 500,7		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	29,8	29,2		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 703,0	3 424,1		
Total Actifs courants	11 480,9	10 872,0		
Total Actif	35 634,1	33 552,9		
Capitaux propres part du Groupe	6 463,4	6 391,8		
Participations ne donnant pas le contrôle	2 824,8	2 600,8		
Total Capitaux Propres	9 288,2	8 992,6		
Passifs non courants				
Provisions 18	1 500,0	1 507,6		
Dettes financières 13	9 914,0	9 803,2		
Dettes de location <sup>(a)</sup>	1 159,4	-		
Instruments financiers dérivés	6,7	9,5		
Autres passifs financiers 13	42,8	47,2		
Passifs contrats 4.1.3	267,3	287,7		
Autres passifs	566,6	591,6		
Impôts différés Passif	791,1	649,4		
Total Passifs non courants	14 247,9	12 896,2		
Passifs courants				
Provisions 18	,	496,1		
Dettes financières 13	2 609,1	2 762,1		
Dettes de location <sup>(a)</sup>		-		
Instruments financiers dérivés		47,2		
Fournisseurs et autres créanciers		3 798,9		
Passifs contrats 4.1.3		976,5		
Autres passifs	4 195,9	3 583,3		
Total Passifs courants	12 098,0	11 664,1		
Total Passif et Capitaux Propres	35 634,1	33 552,9		

<sup>(</sup>a) Postes créés pour enregistrer les effets de l'application d'IFRS 16 - Contrats de location au 1er janvier 2019.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

# 2 Comptes de résultat consolidés

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	4.1	18 015,3	17 331,1
Achats		(3 720,7)	(3 648,6)
Charges de personnel		(4 701,4)	(4 598,4)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 531,7)	(1 167,7)
Autres charges opérationnelles		(7 089,8)	(6 999,2)
Autres produits opérationnels		236,7	225,2
Résultat opérationnel courant	4	1 208,4	1 142,4
Mark-to-market sur instruments financiers à caractère opérationnel		3,7	(0,8)
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(64,8)	(25,6)
Restructurations		(132,3)	(87,6)
Effets de périmètre		8,4	(6,2)
Autres résultats de cessions		26,6	60,1
Règlement du différend sur Aguas Argentinas	2.2	214,9	-
Résultat des activités opérationnelles	5	1 264,9	1 082,3
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans			
le prolongement de l'activité du Groupe		198,3	192,9
dont quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	71,4	82.0
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	126,9	110,9
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat			
net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		1 463,2	1 275,2
Charges financières		(603,8)	(555,6)
Produits financiers		89,8	90,2
Résultat financier	6	(514,0)	(465,4)
Impôt sur les bénéfices	7	(340,0)	(244,0)
Résultat net		609,2	565,8
Résultat net part du Groupe		351,7	334,9
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		257,5	230,9
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8	0,49	0,47
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	8	0,48	0,47

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 3 État des résultats globaux consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2019 Quote-part du Groupe	31 décembre 2019 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	; 31 décembre 2018 Quo	31 décembre 2018 te-part du Groupe	31 décembre 2018 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net	609,2	351,7	257,5	565,8	334,9	230,9
Actifs financiers disponibles à la vente (a)	-	-	-	2,4	2,7	(0,3)
Couverture d'investissement net	-	-	-	0,4	0,4	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(20,1)	(19,7)	(0,4)	27,6	25,3	2,3
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	10,3	9,2	1,1	( 4,2)	(3,5)	(0,7)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(2,3)	(2,1)	(0,2)	(2,2)	(1,7)	(0,5)
Ecarts de conversion	( 15,6)	36,0	( 51,6)	( 5,0)	24,9	( 29,9)
Total éléments recyclables	( 27,7)	23,4	( 51,1)	19,0	48,1	( 29,1)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	9,0	9,0	-	0,8	0,8	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	( 7,7)	( 7,7)	-	9,1	9,1	-
Pertes et gains actuariels	(90,6)	( 65,4)	( 25,2)	9,6	6,2	3,4
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(16,0)	(22,0)	6,0	( 35,3)	( 34,3)	(1,0)
Instruments de capitaux propres (a)	6,3	6,3	-	( 124,0)	( 123,6)	(0,4)
Impôts différés sur instruments de capitaux propres (a)	( 0,1)	(0,1)	-	0,2	0,2	-
Total éléments non recyclables	( 100,4)	( 81,2)	( 19,2)	( 149,5)	( 151,5)	2,0
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	2,9	2,9	-
Autres éléments du résultat global	( 128,1)	( 57,8)	( 70,3)	( 130,5)	( 103,4)	( 27,1)
Résultat global	481,1	293,9	187,2	435,3	231,5	203,8

<sup>(</sup>a) La norme IFRS 9 remplaçe la norme IAS 39 depuis le 1er janvier 2018. Les actifs financiers disponibles à la vente tel que précisés dans la norme IAS 39 au 31 décembre 2017 avaient été réclassés et évalués selon les principes de la norme IFRS 9. Au 1er janvier 2018, les éléments recyclables du résultat global correspondant aux actifs disponibles à la vente n'étaient plus évalués en tant qu'éléments recyclables conformément à IFRS 9. Leur variation correspondait au reversement du stock d'ouverture. En 2018, les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres étaient présentées en éléments non recyclables.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 4 État des variations des capitaux propres consolidés

						Variations						
						de					Participations	
					_,	justes				Capitaux	ne donnant	
		Nombre				valeurs et			Titres super	propres part	pas le	
(en millions d'euros)	Note c	d'actions	Capita	Primes	consolidées	autres	conversion	propres	subordonnés	du groupe	contrôle	Total
Capitaux propres	623	362 579	2 493 4	5 236,4	(2 441,5)	( 228,3)	( 53,2)	(77,0)	1 580,6	6 510,4	2 511,4	9 021,8
au 31 décembre 2017	023	302 37 3	2 433,4	3 230,4	(2 441,5)	( 220,3)	(33,2)	(11,0)	1 300,0	0 3 10,4	2 311,4	3 02 1,0
Résultat net					334,9					334,9	230,9	565,8
Autres éléments du résultat global retraitement IFRS 9 (a)						(122,8)				( 122,8)	(0,8)	(123,6)
Autres éléments du résultat global hors retraitements IFRS 9					(28,2)	22,7	24,9			19,4	(26,3)	(6,9)
Résultat global					306,7	(100,1)	24,9			231,5	203,8	435,3
Retraitement IFRS 9 net d'impôt dans les réserves (a)					67,5					67,5	(0,1)	67,4
Rémunération sur base d'actions					1,1					1,1		1,1
Dividendes distribués en numéraire					(401,9)					(401,9)	(221,3)	(623,2)
Coupons des titres super subordonnés					(44,8)					( 44,8)	-	(44,8)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					(0,1)			25,2		25,1	-	25,1
Augmentation / réduction de capital (b)	(2	000 000)	(8,0)	(21,2)	(0,8)					( 30,0)	(18,0)	(48,0)
Transactions entre actionnaires (c)					36,0					36,0	29,3	65,3
Regroupements d'entreprises (d)										-	96,6	96,6
Autres variations					(3,1)					(3,1)	(0,9)	(4,0)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	621	362 579	2 485,4	5 215,2	(2 480,9)	( 328,4)	( 28,3)	( 51,8)	1 580,6	6 391,8	2 600,8	8 992,6

<sup>(</sup>a) Voir Note 1.2.4.4. du Document de Référence 2018.

<sup>(</sup>b) Réduction de capital de 30 millions d'euros résultant de l'annulation de 2 000 000 d'actions autodétenues par SUEZ. La diminution de -18 millions d'euros des participations ne donnant pas le contrôle correspondait au remboursement d'apport à l'actionnaire CDPQ par la société SWTS.

<sup>(</sup>c) Il s'agissait principalement des mouvements résultant de la cession par le Groupe de 6,5% du capital de la société chilienne IAM, actionnaire d'Aguas Andinas, sans perte de contrôle.

<sup>(</sup>d) Il s'agissait principalement du changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise en intégration globale.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Variations de

		Nombre			Pácaryas	justes valeurs et	Ecarts de	Actions	Titres super	Capitaux propres part	Participations ne donnant	
(en millions d'euros)	Note	d'actions	Capital	Primes	consolidées		conversion		subordonnés <sup>(a)</sup>	du groupe	pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2018		621 362 579	2 485,4	5 215,2	(2 480,9)	( 328,4)	( 28,3)	( 51,8)	1 580,6	6 391,8	2 600,8	8 992,6
Retraitement IFRIC 23	1.2.4				(88,5)					( 88,5)	(19,9)	(108,4)
Capitaux propres au 1er janvier 2019		621 362 579	2 485,4	5 215,2	(2 569,4)	( 328,4)	( 28,3)	( 51,8)	1 580,6	6 303,3	2 580,9	8 884,2
Résultat net					351,7					351,7	257,5	609,2
Autres éléments du résultat global					( 12,6)	( 81,2)	36,0			( 57,8)	(70,3)	(128,1)
Résultat global					339,1	( 81,2)	36,0			293,9	187,2	481,1
Rémunération sur base d'actions					17,5					17,5		17,5
Dividendes distribués en numéraire					( 401,8)					( 401,8)	( 259,7)	(661,5)
Souscription d'une nouvelle souche de titres super subordonnés net de frais (b)									497,8	497,8	-	497,8
Remboursement partiel de titres super subordonnés frais de remboursement et pénalités inclus (b)					( 9,1)				( 354,6)	( 363,7)	-	( 363,7)
Coupons des titres super subordonnés					( 47,1)					( 47,1)	-	(47,1)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					(1,4)			4,3		2,9	-	2,9
Transactions entre actionnaires (c)					209,1					209,1	292,0	501,1
Regroupements d'entreprises (d)					( 9,7)					( 9,7)	18,0	8,3
Ecrêtement d'impôt différés reconnus en réserve (e)					( 32,2)					( 32,2)	-	
Autres variations					( 6,6)					( 6,6)	6,4	(0,2)
Capitaux propres au 31 décembre 2019		621 362 579	2 485,4	5 215,2	(2 511,6)	( 409,6)	7,7	( 47,5)	1 723,8	6 463,4	2 824,8	9 288,2

<sup>(</sup>a) Titres super subordonnés net de frais.

<sup>(</sup>b) Voir Note 2.4. Par ailleurs, le remboursement anticipé s'est accompagné d'un montant de pénalités de 9,1 millions d'euros.

<sup>(</sup>c) Concerne principalement la vente sans perte de contrôle de 20% de l'activité eau régulée aux Etats-Unis pour 217,0 millions d'euros.

<sup>(</sup>d) Concerne la prise de contrôle de Mina Publica en Espagne dans la colonne "Participations de donnant pas le contrôle".

<sup>(</sup>e) Voir Note 7.3.2.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

### État des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net		609,2	565,8
- Quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	(71,4)	(8,6)
- Quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	(126,9)	(184,3)
+ Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		131,8	144,6
- Amortissements, dépréciations et provisions		1 474,8	1 103,7
- Autres résultats de cession et effets de périmètre		(36,6)	(56,8)
- Autres éléments sans effet de trésorerie		17,8	2,9
- Impact relatif aux contrats de location (d)		4,1	-
- Charge d'impôt	7	340,0	244,0
- Résultat financier	6	514,0	465,4
MBA avant résultat financier et impôt		2 856,8	2 276,7
+ Impôt versé		(253,3)	(156,9)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		(153,1)	(146,4)
Flux issus des activités opérationnelles		2 450,4	1 973,4
Investissements corporels et incorporels	3.4.3	(1 417,3)	(1 342,9)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3.4.3	(49,6)	(66,9)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.4.3	(23,1)	(47,8)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	3.4.3	(15,9)	(31,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		85,6	157,9
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		15,8	(5,3)
Cessions d'instruments de capitaux propres		8,7	4,2
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		27,6	88,4
Autres intérêts nets sur actifs financiers		(23,4)	14,1
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		3,6	8,5
Variation des prêts et créances financières		(66,7)	(8,8)
Flux issus des activités d'investissement		(1 454,6)	(1 230,3)
Augmentation ou diminution de capital de la société mère		-	-
Achat / vente de titres d'autocontrôle		2,9	(4,9)
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		5,2	(23,4)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées <sup>(a)</sup>	3.4.3	501,7	(10,8)
Distribution aux actionnaires de la société mère (b)		(448,8)	(446,7)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (b)		(266,8)	(249,4)
Emission de titres super subordonnés nets de frais d'émission	13.3.2	497,8	•
Remboursement de titres super subordonnés 2014 nets de frais d'émission	13.3.2	(363,7)	_
Nouveaux emprunts et dettes financières (c)	13.2.1	1 401,2	1 323,0
Remboursement de dettes de location (d)	15	(325,1)	_
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	13.2.1	(1 448,0)	(766,5)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	10.2.1	(0,6)	27,5
Intérêts financiers sur dette de location	15	(29,3)	
Autres intérêts financiers versés		(363,5)	(392,5)
Intérêts financiers recus		11,2	26,6
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments			
financiers dérivés		(34,9)	(75,9)
Flux issus des activités de financement		(860,7)	(593,0)
Effet des variations de change et divers		20,6	4,7
Total des flux de la période		155,7	154,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 710,2	2 555,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 865,9	2 710,2

<sup>(</sup>a) Y compris la vente sans perte de contrôle de 20% de l'activité Eau régulée aux Etats-Unis pour 510,2 millions d'euros en 2019.

<sup>(</sup>b) Y compris retenues à la source et coupons de titres super subordonnés versés par la société mère.

<sup>(</sup>c) En application de la norme IAS 7.8, les découverts bancaires exigibles sur demande figurant en dettes financières dans l'état de situation financière consolidé sont reclassés en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état des flux de trésorerie consolidés; ce reclassement porte sur l'exercice 2019 à hauteur de 837,1 millions d'euros. Pour 2018, le reclassement s'élevait à 713,9 millions d'euros.

<sup>(</sup>d) Ces nouvelles lignes sont directement liées à l'application d'IFRS 16 - Contrats de location au 1er janvier 2019.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

### 6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Base de présentation, principes et méthodes comptables
Note 2	Opérations majeures
Note 3	Information sectorielle
Note 4	Résultat opérationnel courant
Note 5	Résultat des activités opérationnelles
Note 6	Résultat financier
Note 7	Impôt sur les sociétés
Note 8	Résultat par action
Note 9	Goodwills
Note 10	Immobilisations incorporelles
Note 11	Immobilisations corporelles
Note 12	Participations dans les coentreprises et entreprises associées
Note 13	Instruments financiers
Note 14	Gestion des risques liés aux instruments financiers
Note 15	Informations relatives aux contrats de location
Note 16	Capitaux propres
Note 17	Participations ne donnant pas le contrôle
Note 18	Provisions
Note 19	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme
Note 20	Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire
Note 21	Transactions avec des parties liées
Note 22	Rémunération des dirigeants
Note 23	Procédures judiciaires et d'arbitrages
Note 24	Événements postérieurs à la clôture
Note 25	Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2019 et 2018
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

# Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

### 1.1 Base de présentation

SUEZ, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié Tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 Paris- La Défense - France.

Le Groupe est un acteur mondial dans la gestion du cycle de l'eau et du cycle des déchets.

SUEZ est coté sur les marchés Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

En date du 25 février 2020, le Conseil d'Administration de SUEZ a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

#### 1.2 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ sont fournies pour les deux derniers exercices 2018 et 2019 et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2019, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union européenne (1).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2019, sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2018, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous au paragraphe 1.2.1.

# 1.2.1 Normes, amendements et interprétations appliqués aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1er janvier 2019 sont les suivants :

- ► IFRS 16 Contrats de location
- ▶ IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Les impacts de l'application de ces nouveaux textes sont décrits aux paragraphes 1.2.3 et 1.2.4.

- ▶ Amendement à IFRS 9 Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- ▶ Amendements à IAS 28 Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises
- ► Amendements à IAS 19 Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- ► Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

<sup>(1)</sup> Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards interpretations/index fr.htm

# 1.2.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2019 et non anticipés par le Groupe

#### Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'UE

- ► Amendements à IAS 1 et IAS 8 Définition du caractère significatif
- Révision du cadre conceptuel de l'information financière
- ▶ Amendement IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux d'intérêt

Le Groupe n'envisage pas d'application anticipée de ces amendements. L'analyse de l'incidence éventuelle de leur application est en cours.

#### Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE

▶ Amendements à IFRS 3 – regroupement d'entreprises - Définition d'une activité

#### 1.2.3 Impacts de la première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 remplace, depuis le 1er janvier 2019, la norme IAS 17 – Contrats de location ainsi que les interprétations IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 - Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

IFRS 16 établit des principes pour l'évaluation, le traitement comptable et la présentation des contrats de location dans les états financiers consolidés.

IFRS 16 requiert de comptabiliser tous les contrats de location, signés en tant que preneur, dans l'état de situation financière consolidé, sauf dans des cas particuliers. Le preneur comptabilise pour chaque contrat concerné un droit d'utilisation au sein des actifs non courants, par la contrepartie d'une dette de location.

Jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe comptabilisait ses locations en tant que preneur, soit dans l'état de situation financière lorsque le contrat était une location-financement, soit en compte de résultat lorsque le contrat était une location simple. La grande majorité des contrats de location signés en tant que preneur, et en cours au 31 décembre 2018, étaient des contrats de location simple.

IFRS 16 n'a pas généré, au sein du Groupe SUEZ, de modification des traitements comptables des contrats signés en tant que bailleur.

Les principes comptables appliqués aux contrats de location signés en tant que preneur ou bailleur, respectivement jusqu'au 31 décembre 2018 puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont décrits au paragraphe 1.5.7.

Les effets de la première application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'état de situation financière consolidé sont les suivants :

(en millions d'euros)	Impact de la 1ère application d'IFRS 16
Actifs non courants	1,7
Droit d'utilisation	1 383,5
Total Actifs non courants	1 383,5
Actifs courants	
Autres actifs	(12,1)
Total Actifs courants	(12,1)
Total Actif	1 371,4
Total Capitaux Propres	
Passifs non courants	
Dettes de location	1 110,5
Total Passifs non courants	1 110,5
Passifs courants	
Dettes de location	262,2
Fournisseurs et autres créanciers	(1,3)
Total Passifs courants	260,9
Total Passif et Capitaux Propres	1 371,4

Le Groupe SUEZ a utilisé la méthode rétrospective simplifiée pour comptabiliser ses contrats de location à la date de première application d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, les contrats de location déjà en cours au 31 décembre 2018 prennent effet seulement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et leur durée de location correspond à leur durée résiduelle à cette date. Le Groupe a enregistré l'effet cumulatif rétrospectif de l'application initiale de cette nouvelle norme au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraiter l'information comparative pour l'année 2018.

Le Groupe a évalué et comptabilisé au 1er janvier 2019 :

- Les dettes de location à la valeur actualisée des loyers restant à payer à cette date;
- Et les droits d'utilisation à hauteur des montants de la dette de location, ajustés des montants de loyers payés d'avance ou à payer relatifs à ces contrats qui étaient comptabilisés dans l'état de situation financière immédiatement avant la première application d'IFRS 16 au 31 décembre 2018.

La première application d'IFRS 16 n'a pas eu d'effet sur les capitaux propres du Groupe SUEZ au 1er janvier 2019.

Les mesures de simplification suivantes, autorisées par IFRS 16, ont été adoptées à la date de transition :

- SUEZ a appliqué IFRS 16 aux contrats que le Groupe avait antérieurement identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 - Contrats de location et d'IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location :
- SUEZ n'a pas appliqué IFRS 16 aux contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
- Les contrats de location dont la durée de location résiduelle est inférieure ou égale à 12 mois ont été considérés comme des locations à court terme;
- SUEZ a utilisé l'expédient pratique consistant à s'appuyer sur les travaux réalisés au 31 décembre 2018 d'identification des contrats de location déficitaires en application d'IAS 37. Les contrats de location déficitaires ont des effets non significatifs. Le Groupe n'a donc pas réalisé de tests de perte de valeur sur les droits d'utilisation au 1er janvier 2019.

Les droits d'utilisation ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs. Les droits d'utilisation sont donc intégrés dans la valeur comptable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre de chaque année. Les tests de dépréciation sont réalisés à l'échelon de ces UGT à cette date. Se reporter au paragraphe 1.5.6.

#### Rapprochement entre dette de location au 1er janvier 2019 et engagements hors bilan au 31 décembre 2018

Le rapprochement entre les dettes de location comptabilisées dans l'état de situation financière consolidé au 1er janvier 2019 et les engagements hors bilan sur loyers à payer, inclus dans la Note 20 aux comptes consolidés au 31 décembre 2018 par application d'IAS 17, se présente comme suit :

#### (en millions d'euros)

Engagements donnés au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018	1 338,9
Effets liés aux contrats de location à court terme	(24,6)
Effets liés aux contrats de location d'actifs à faible valeur	(14,3)
Effet du changement de taux d'actualisation	(21,6)
Autres effets (a)	94,3
Dette de location au 1er janvier 2019 après première application d'IFRS 16	1 372,7
Dette de location liée aux contrats précédemment classés en location-financement	87,2
Dette de location totale au 1er janvier 2019	1 459,9

(a) Inclut les ajustements liés à une différence de traitement des options de renouvellement ou de résiliation, la part de service sur les contrats de location et les contrats non identifiés dans les engagements hors-bilan en 2018.

Le taux d'emprunt marginal pondéré du preneur appliqué aux passifs locatifs comptabilisés dans l'état de la situation financière à la date de première application est de 1,7%.

# 1.2.4 Impacts de la première application de l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Des positions prises par le Groupe SUEZ peuvent être incertaines en ce qui concerne la détermination du montant de l'impôt sur les bénéfices, par exemple parce que le contenu de législations locales peut être sujet à interprétation.

IFRIC 23 oblige à calculer et comptabiliser l'impôt sur les bénéfices selon le mode de calcul que retiendra probablement l'administration fiscale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe SUEZ applique IFRIC 23 selon la méthode partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019 sans ajustement des comparatifs lors de la première application.

IFRIC 23 a eu un impact de (108,4) millions d'euros sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe et a entraîné le reclassement de 22,6 millions d'euros des provisions pour risques portant sur l'impôt sur les sociétés en dettes fiscales classés dans la rubrique « Autres Passifs ».

#### 1.2.5 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004;
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

# 1.3 Base d'évaluation et de présentation des États financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

### 1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

L'environnement économique et financier conduit le Groupe à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

#### 1.4.1 Estimations

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

▶ l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;

- ▶ l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwills, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 1.5.4.1 et 1.5.5);
- l'évaluation des instruments financiers (voir Note 1.5.9);
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (voir Note 1.5.12):
- ▶ l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit "en compteur" (voir Note 1.5.13.1) ;
- ▶ l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (voir Note 1.5.13.3);
- l'évaluation des passifs de renouvellement (voir Note 1.5.13.4);
- ▶ l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 7).

# 1.4.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

## 1.4.1.2 Valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 9, 10 et 11)

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

#### 1.4.1.3 Estimation des provisions (voir Note 18)

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la Société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

#### 1.4.1.4 Engagements pour retraite (voir Note 19)

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

#### 1.4.1.5 Passifs de renouvellement (voir Note 4.1.3)

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

#### 1.4.1.6 Instruments financiers (voir Note 14)

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

#### 1.4.1.7 Chiffre d'affaires (voir Notes 3.2 et 4.1.1)

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec

un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs. Cet estimé de chiffre d'affaires dit en "compteur" concerne principalement le segment Eau Europe.

#### 1.4.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction (voir Note 4.1.3)

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser (voir Note 1.5.13.3).

#### 1.4.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 7)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations d'autres profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

#### 1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

### 1.5 Méthodes comptables

#### 1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- ▶ les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs;
- la mise en équivalence s'applique :
  - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
  - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Part dans le résultat des entreprises associées" sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode de consolidation est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ainsi que les principales mises en équivalence est présentée dans la Note 25 - Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2019 et 2018.

#### 1.5.2 Méthodes de conversion

#### 1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro (€).

#### 1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

#### 1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

### 1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en "écarts de conversion" au sein des "autres éléments des résultats globaux".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

#### 1.5.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément aux termes de la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

#### 1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

#### 1.5.4.1 Goodwills

#### a) Détermination des goodwills

L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Depuis le 1er janvier 2010, le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- i. de la contrepartie transférée ;
- ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique "Participations dans les entreprises associées" et "Participations dans les coentreprises".

#### b) Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.5.6 "Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles".

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne "Perte de valeur sur actifs" du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées et des coentreprises sont présentées respectivement en "quote-part de résultat net des entreprises associées" et en "quote-part de résultat net des coentreprises".

#### 1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

#### a) Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

#### b) Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics;
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée;
- des actifs de concessions ;
- ▶ des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée ;
- des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée (en nombre d'années)	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

#### 1.5.5 Immobilisations corporelles

#### 1.5.5.1 Immobilisations corporelles - évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de "l'actif".

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

#### 1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

#### Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)

•	,	,	
Constructions (a)			3 à 100
Installations techniques			2 à 70
Matériel de transport			3 à 14

<sup>(</sup>a) Y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 18.4.

#### 1.5.6 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

#### Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
  - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
  - baisse de la demande :
- au titre des indices internes :
  - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
  - performance inférieure aux prévisions.

#### Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

#### Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées;
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne "Perte de valeur sur actifs" du compte de résultat.

#### 1.5.7 Contrats de location

#### 1.5.7.1 Méthodes comptables chez SUEZ en tant que preneur

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

En 2018, avant application d'IFRS 16, le Groupe classait ses contrats de location en location-financement s'il avait obtenu la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des biens loués ou, à défaut, en contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transférait la quasi-totalité des risques et avantages étaient les suivants : existence d'une clause de transfert automatique de propriété ou clause d'option de transfert de propriété et conditions d'exercice de cette option, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

A la date de prise d'effet des contrats de location-financement, la valeur actualisée des paiements futurs minimaux à réaliser était calculée et comptabilisée en dette financière par la contrepartie d'une immobilisation corporelle.

Après la date de prise d'effet :

- L'immobilisation corporelle était amortie linéairement sur la durée de la location ;
- La dette financière était augmentée des intérêts financiers et diminuée des montants de loyers payés.

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple étaient comptabilisés en charge d'exploitation dans le compte de résultat sur une base linéaire tout au long de la durée des contrats. Les loyers futurs à payer n'étaient comptabilisés ni dans l'état de situation financière, ni au compte de résultat ; ils étaient recensés dans une note aux états financiers consolidés annuels.

#### Méthodes comptables utilisées depuis le 1er janvier 2019

Depuis le 1er janvier 2019, le preneur applique un modèle comptable unique, qui consiste, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné, à enregistrer :

- ▶ Des dettes de location au passif de l'état de situation financière ;
- ▶ Des actifs dans l'état de situation financière au titre des droits d'utilisation ;
- ▶ Des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- Des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces derniers éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet évènement.

Le groupe SUEZ paye aussi des loyers variables, qui varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués. Ces loyers variables sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'évènement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit. Leur montant total pour l'année 2019 est présenté en Note 15.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux d'intérêt implicites des contrats ne sont pas facilement déterminables au sein du Groupe. SUEZ a donc utilisé les taux d'endettement marginaux des différentes entités portant les contrats de location pour calculer la dette de location du Groupe. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables.

Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont ré-estimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement :

- ▶ De la durée comptable de la location ;
- Du nombre ou de la nature des biens loués ;
- Du montant de loyer ;
- De l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs à la date de prise d'effet des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le Groupe SUEZ a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une ré-estimation de dette de location est réalisée.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

#### **Exemptions**

Le Groupe a choisi de bénéficier des exemptions prévues par IFRS 16, c'est-à-dire de ne pas appliquer le modèle comptable unique pour les natures de loyers suivantes :

- Loyers relatifs à des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, si ces contrats ne contiennent pas d'options d'achat des biens loués;
- Loyers sur des contrats qui portent sur des actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros.
- ► SUEZ a comptabilisé un droit d'utilisation et une dette de location au titre de tous les décaissements futurs prévus dans les contrats de location de matériels de transport signés en tant que preneur, y compris au titre des composantes non locatives d'entretien et de réparation de ces véhicules. En revanche, le Groupe n'ayant pas appliqué cette simplification aux contrats de location portant sur les autres natures de biens loués, seules les composantes locatives de ces contrats ont fait l'objet d'un retraitement ;

Les loyers qui bénéficient de ces exemptions, restent comptabilisés au 31 décembre 2019, en charges d'exploitation. Ils sont présentés en Note 15.

#### Jugement exercé pour déterminer la durée comptable des contrats de location

La durée comptable des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- La durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer ;
- ▶ La durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le Groupe SUEZ a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer.

Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Groupe réapprécie sa durée comptable, si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci:

- Est à sa main ;
- ▶ Et conduit le Groupe à avoir désormais la certitude raisonnable d'exercer une option qui n'avait pas été prise en compte lors de la détermination initiale de la durée de location ; ou qui conduit le Groupe à ne plus avoir la certitude raisonnable d'exercer une option qui avait été initialement prise en compte.

Le Groupe réalise des agencements dans des locaux qu'il loue en tant que preneur. La durée d'amortissement de ces agencements est au plus égale à la durée des contrats de location concernés.

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable. L'IFRIC, comité d'interprétation des normes IFRS, a établi fin novembre 2019 que les pénalités à prendre en compte dans la démarche de détermination de

la durée d'un contrat incluent les pénalités économiques, notamment la valeur nette comptable d'agencements indissociables des biens loués, que SUEZ a payés, et que SUEZ perdrait si SUEZ mettait fin au contrat de location concerné.

L'analyse de l'impact éventuel de cette décision de l'IFRIC est en cours.

#### 1.5.7.2 Méthodes comptables chez SUEZ en tant que bailleur

Les contrats de location signés par SUEZ en tant que bailleur portent principalement sur des installations de dessalement d'eau de mer et des équipements de filtration d'eau.

L'application d'IFRS 16 n'a pas modifié les méthodes comptables déjà appliquées, au sein du groupe SUEZ, aux contrats de location signés en tant que bailleur, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le bailleur analyse ses contrats de location pour déterminer s'ils sont des contrats de location simple ou de location-financement. Par des contrats de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des biens loués. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont des locations simples.

Des exemples de situations, qui, individuellement ou conjointement, conduisent le bailleur à classer un contrat de location en location financement sont les suivants :

- Le contrat a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien loué ;
- Le preneur détient l'option d'acheter le bien loué à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exerçable, pour que, dès la conclusion du contrat, il soit raisonnablement certain que l'option sera exercée;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie utile du bien loué ;
- ▶ A la date de conclusion du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien loué.

Au regard de ces critères, tous les contrats signés par le groupe SUEZ en tant que bailleur sont des contrats de location simple.

Le Groupe reconnaît linéairement les revenus de location en produits d'exploitation.

Les biens loués sont isolés au sein des immobilisations corporelles du Groupe, et amortis sur leur durée de vie utile. Ils font l'objet de tests de dépréciations en cas d'indicateur de perte de valeur aux bornes de l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée.

Les contrats de location concernés incluent en général des clauses qui obligent le client à rémunérer SUEZ pour des prestations de maintenance sur les biens que le client a loués. Ces prestations diminuent les risques de baisse rapide de la valeur résiduelle des biens. Dans les cas moins fréquents où SUEZ ne réalise pas ces prestations, le client a l'obligation contractuelle de réaliser ou de faire réaliser par un tiers la maintenance tout au long de la durée des contrats.

Jusqu'au 31 décembre 2018, l'interprétation IFRIC 4 déterminait le traitement comptable de contrats de service, ou de vente de type "take-or-pay" qui ne revêtaient pas la forme juridique d'une location, mais qui conféraient aux clients ou fournisseurs de SUEZ le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Les contrats ainsi identifiés étaient assimilés à des contrats de location et devaient être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Le Groupe était concerné par cette interprétation au titre de certains contrats signés avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

La norme IFRS 16 remplace désormais IFRIC 4 dans des termes très similaires. De tels contrats restent comptabilisés au sein du Groupe comme des locations dès qu'ils confèrent au client du Groupe le contrôle de l'utilisation d'un bien déterminé tout au long de leur durée, moyennant le paiement d'une contrepartie.

#### **1.5.8 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré - premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

#### 1.5.9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9.

#### 1.5.9.1 Classement, évaluation et dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont pour l'essentiel de la trésorerie, ou des droits à recevoir de la trésorerie, ou des instruments de capitaux propres d'autres entités.

Ils sont répertoriés comme suit :

- ▶ actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non consolidés, instruments dérivés);
- actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances)
- la instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

#### a) Participations dans les entités non consolidées

Les participations du groupe SUEZ dans des sociétés non consolidées sont classées :

- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le groupe SUEZ ne détient pas d'influence notable;
- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le groupe SUEZ, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

A chaque date de clôture, les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment ;
- a contrario, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers les réserves consolidées. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe:
- ▶ il n'y a pas de comptabilisation de dépréciations des participations du Groupe dans les sociétés non consolidées.

#### b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 1.5.9.3).

#### c) Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession (se référer au paragraphe 1.5.13.4) ainsi que les créances clients et autres débiteurs à moins d'un an.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie.

S'agissant des créances commerciales et des créances de location, elles ont constitué des matrices de risques de non recouvrement par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour leurs matrices au moins une fois par an. Elles utilisent ces matrices pour calculer les dépréciations désormais en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients.

S'agissant des prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements, les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- de la probabilité de défaut du débiteur ;
- du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand SUEZ a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au groupe SUEZ sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 1.5.13.3. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

#### d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

#### 1.5.9.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- ▶ les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

#### a) Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le groupe SUEZ traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Groupe à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

#### b) Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1er janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consenti par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS et au vu des recommandations de l'AMF pour la clôture 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en goodwill;
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill;
- les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du goodwill;
- au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

#### 1.5.9.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

#### a) Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

#### b) Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

#### Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

#### Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

#### Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

#### c) Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- ▶ il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- ▶ le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;
- la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

#### d) Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique *Mark-to-Market* ou "MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel" sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

#### e) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- ▶ la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- ▶ la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) :
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

#### 1.5.10 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 1.5.11 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

#### 1.5.11.1 Instruments réglés en actions

#### Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

#### Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

#### 1.5.11.2 Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, Share Appreciation Rights). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Le plan de rémunération à long terme, prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, est valorisé à sa juste valeur et une charge est constatée linéairement sur la durée du plan.

#### 1.5.12 Provisions

## 1.5.12.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période;
- ▶ la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en "Autres actifs" courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

#### 1.5.12.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité déchets). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en "autres produits et autres charges financiers").

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif

concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

#### 1.5.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

SUEZ détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le groupe SUEZ ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le groupe SUEZ comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (*i.e.* lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

SUEZ ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que si le Groupe :

- porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;
- et réalise un important travail de supervision technique de telle façon que le Groupe prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les produits liés aux métiers suivants :

- ► Eau;
- Déchets ;
- ► Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

#### 1.5.13.1 Eau

Au 31 décembre 2019, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique ("relève") ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.4.1.7).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.5.13.4.

#### 1.5.13.2 Déchets

Au 31 décembre 2019, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- ▶ en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le groupe SUEZ, dans l'activité de collecte des déchets ;
- ▶ en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.5.13.4.

#### 1.5.13.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Au 31 décembre 2019, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats (voir également la Note 1.5.15).

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en "montant dû par les clients au titre des contrats de construction" au sein des actifs sur contrats (voir Note 1.5.15). Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en "montant dû aux clients au titre des contrats de construction" au sein des passifs contrats.

#### 1.5.13.4 Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et des Déchets est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

L'interprétation SIC 29 - Accords de concession de services - Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire SUEZ (critère déterminant) ;
- ▶ le concessionnaire SUEZ est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le concessionnaire SUEZ a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- ▶ le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15. Les contrats de concession, la plupart du temps, incluent deux obligations de prestation : construction et exploitation :

- ▶ la prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire SUEZ, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas selon la méthode de l'avancement des coûts, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client prend le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 1.5.15), tant que la construction est en cours. À la date de mise en service, l'actif contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le groupe SUEZ est rémunéré pour la prestation. Ainsi :
  - l'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Ce schéma comptable s'applique notamment aux contrats BOT ("Build Operate Transfer") signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),
  - quand le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, l'actif devient un actif incorporel : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'usager. Ce schéma correspond à la majorité des contrats de concession du groupe SUEZ,
  - enfin, quand le concessionnaire n'obtient ce droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, que pour partie de sa prestation de construction, la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier pour cette partie, et un actif incorporel pour le montant résiduel;

La prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable ; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12:

- quand l'actif créé est une créance, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires .
- quand l'actif créé est un actif incorporel, il est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le groupe SUEZ peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en charges d'exploitation, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier;
- une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;
- une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Le passif de renouvellement constitué au titre de l'obligation générale de remise en bon état s'élève à 166,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 194,1 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ce poste est classé en "passifs contrats courante"

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

#### 1.5.14 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

SUEZ comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle le Groupe a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats. Ces coûts marginaux sont les coûts que SUEZ engage pour obtenir un contrat avec un client et que le Groupe n'aurait pas engagés s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

SUEZ comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières);
- procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur;
- le Groupe s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite transférés en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client.

#### 1.5.15 Actifs et passifs contrats

Au 31 décembre 2019, comme lors des exercices précédents, le groupe SUEZ présente de façon isolée, à l'actif de l'état de situation financière, les créances clients correspondant au droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, en échange des obligations contractuelles dont SUEZ s'est déjà acquitté.

Il existe aussi des situations dans lesquelles SUEZ a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : "Actifs contrats non courants" et "Actifs contrats courants". Les actifs contrats sont dépréciés, dès que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux décrits à la Note 1.5.9 pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que SUEZ n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : "Passifs contrats non courants" et "Passifs contrats courants".

#### 1.5.16 Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter "un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente" (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au *Mark-to-Market* (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (Markto-Market) des instruments financiers de couverture de change, de matières premières et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles ;
- pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les goodwills, les Immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37;
- ► effets périmètre. Cette ligne regroupe :
  - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
  - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
  - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
  - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés,
  - les autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moinsvalues de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres.

#### 1.5.17 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les "intérêts reçus d'actifs financiers non courants" sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les "intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie" sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

En application de l'amendement de la norme IAS 7 - Tableau de flux de trésorerie, les variations par flux des dettes financières sont analysées par type d'opérations : flux cash, effet change, variation de périmètre, variation de juste valeur et coût amorti, divers. Cette ventilation est présentée en Note 13.2.1 pour l'exercice 2019.

Conformément aux termes de la norme IAS 7 "État des flux de trésorerie", le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie intègre le cas échéant des découverts bancaires, quand la banque contrepartie peut exiger le remboursement à vue du solde négatif et quand le solde des comptes concernés bascule régulièrement d'une position négative à une position positive. Dans ce cas, "l'état de flux de trésorerie consolidés" inclut des explications sur les éléments de rapprochement avec le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière.

#### 1.5.18 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

En particulier, le groupe SUEZ applique l'exemption prévue par IAS 12, qui permet de ne pas comptabiliser d'impôt différé à la date de première comptabilisation des contrats de location, puisqu'à cette date les écritures comptables sont sans impact sur le compte de résultat. Des impôts différés sont comptabilisés, par contre, après la date de prise d'effet des contrats à hauteur des différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 1.5.19 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué, ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (obligations convertibles OCEANE pour l'essentiel).

### Note 2 Opérations majeures

### 2.1 Cession de 20 % des activités régulées aux États-Unis

Conformément à l'accord signé le 25 juillet 2018 avec PGGM, gestionnaire de fonds de pension néerlandais, SUEZ a finalisé, le 1<sup>er</sup> mars 2019 la cession de 20 % du capital de SUEZ Water Resources Inc., société mère de l'ensemble des activités d'eau régulée aux États-Unis. Le montant de la transaction est de 601 millions de dollars américains, intégralement versé en numéraire. À l'issue de cette opération, SUEZ conserve le contrôle de la Société.

### 2.2 Règlement définitif du différend entre SUEZ et l'Argentine sur Aguas Argentinas

Le gouvernement argentin et SUEZ ont conclu et mis en œuvre, en avril 2019, un accord transactionnel de règlement en application de la sentence que le CIRDI, centre d'arbitrage de la Banque Mondiale, a rendue en sa faveur au titre de la concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires, résiliée en 2006.

Plusieurs entités internes et externes au Groupe SUEZ étaient parties prenantes à la procédure et bénéficient de cet accord. Pour le seul Groupe SUEZ, le montant en numéraire encaissé en avril 2019 est de 224,1 millions d'euros.

Par ailleurs, le CIRDI a rendu le 14 décembre 2018 une décision définitive favorable à SUEZ dans le cadre de la résiliation du contrat de concession d'eau et d'assainissement d'Aguas Provinciales de Santa Fé (voir Note 23).

### 2.3 Remboursement d'un emprunt obligataire

Le 8 avril 2019, SUEZ a remboursé l'emprunt de 800 millions d'euros de nominal émis le 8 avril 2009. Il portait un coupon de 6.25%.

# 2.4 Emission de nouveaux titres super subordonnés et rachat de titres émis en 2014

Le 12 septembre 2019, SUEZ a procédé à une nouvelle émission de titres super subordonnés (obligations hybrides) pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres porteront intérêt au taux fixe de 1,625%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans. Les fonds levés sont notamment affectés au rachat partiel des obligations hybrides émises en juin 2014 pour un montant de 352,1 millions d'euros.

# 2.5 Nouvelle émission obligataire et rachats partiels de souches obligataires

Le 14 octobre 2019, SUEZ a lancé une nouvelle émission d'obligations senior à 12 ans, pour un montant de 700 millions d'euros. Les nouveaux titres porteront intérêt au taux fixe de 0,500% l'an.

Les fonds levés sont principalement affectés au refinancement du rachat partiel de souches obligataires existantes,

- ▶ de 151,8 millions d'euros sur un montant initial de 750 millions d'euros portant un coupon de 4,078% à échéance 2021 ;
- ▶ de 135,3 millions d'euros sur un montant initial de 750 millions d'euros portant un coupon de 4,125% à échéance 2022 ;
- ▶ de 123,6 millions d'euros sur un montant initial de 500 millions d'euros portant un coupon de 2,750% à échéance 2023 ;
- ▶ de 39,0 millions d'euros sur un montant initial de 500 millions d'euros portant un coupon de 5,500% à échéance 2024

pour un montant total nominal de 449,7 millions d'euros.

#### Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 - Information sectorielle, les secteurs retenus ci-après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité Exécutif, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de cinq :

- Eau Europe ;
- Recyclage et Valorisation Europe ;
- International;
- WTS (Water Technologies et Solutions);
- Autres

La distinction est faite en Europe entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitement des déchets.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

Enfin, l'ensemble des prestations de traitements d'eau au profit des clients industriels sont isolées dans le secteur WTS.

### 3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- ► Eau Europe : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- ▶ Recyclage et Valorisation Europe : prestations de collecte et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux ;
- International: segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'Eau, du déchet et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés);
- ▶ WTS : ce secteur regroupe l'ensemble des prestations d'eau au profit du segment de la clientèle industrielle.
- Le secteur Autres est principalement constitué de holdings, dont SUEZ, ainsi que de SUEZ Consulting, filiale de conseil du Groupe.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

### 3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

#### **Chiffre d'affaires**

		31 décembre 2018				
(en millions d'euros)	Hors Groupe	Groupe	Total	Hors Groupe	Groupe	Total
Eau Europe	4 638,1	65,2	4 703,3	4 628,9	54,1	4 683,0
Recyclage et Valorisation Europe	6 471,5	74,2	6 545,7	6 206,1	59,1	6 265,2
International	4 195,4	3,0	4 198,4	3 990,2	1,9	3 992,1
WTS	2 595,4	63,1	2 658,5	2 396,3	60,5	2 456,8
Autres	114,9	163,2	278,1	109,6	132,1	241,7
Elimination des transactions internes		(368,7)	(368,7)		(307,7)	( 307,7)
Total chiffre d'affaires	18 015,3	-	18 015,3	17 331,1	-	17 331,1

#### **EBITDA**

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eau Europe	1 151,9	1 136,1
Recyclage et Valorisation Europe	880,5	683,8
International	979,2	816,3
WTS	278,2	249,6
Autres	(69,4)	(117,5)
Total EBITDA (a)	3 220,4	2 768,3

<sup>(</sup>a) Au 31 décembre 2019, ce montant comprend l'impact IFRS 16 pour 328,6 millions d'euros.

#### **EBIT**

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eau Europe	493,5	503,0
Recyclage et Valorisation Europe	308,2	287,1
International	616,5	562,6
WTS	134,4	127,7
Autres	(144,9)	(145,1)
Total EBIT <sup>(a)</sup>	1 407,7	1 335,3

<sup>(</sup>a) Au 31 décembre 2019, ce montant comprend l'impact IFRS 16 pour 13,2 millions d'euros.

#### **Dotations aux amortissements**

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eau Europe	(477,9)	(443,2)
Recyclage et Valorisation Europe	(516,8)	(367,7)
International	(323,4)	(252,1)
WTS	(160,3)	(127,9)
Autres	(54,2)	(19,4)
Total dotation aux amortissements (a)	(1 532,6)	(1 210,3)

<sup>(</sup>a) Au 31 décembre 2019, ce montant comprend l'impact IFRS 16.

## Capitaux employés

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eau Europe	5 460,2	5 545,5
Recyclage et Valorisation Europe	4 447,6	3 538,0
International	6 786,6	6 035,3
WTS	3 523,0	3 458,9
Autres	148,5	67,1
Total Capitaux employés (a)	20 365,9	18 644,8

<sup>(</sup>a) Au 31 décembre 2019, ce montant comprend l'impact IFRS 16 pour 1 405,8 millions d'euros.

## Investissements corporels, incorporels et financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eau Europe	(431,0)	(441,8)
Recyclage et Valorisation Europe	(385,2)	(392,2)
International	(50,5)	(494,3)
WTS	(104,4)	(154,8)
Autres	(33,1)	(17,0)
Total investissements	(1 004,2)	(1 500,1)

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur comprennent les acquisitions ou cessions d'intérêts dans des entités restant contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne "changements de parts d'intérêts dans des entités

contrôlées" dans l'état de flux de trésorerie. La réconciliation des investissements aux rubriques de l'état des flux de trésorerie figure au paragraphe 3.4.3.

## 3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- > par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Capitaux emplo		Capitaux employés
(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018			
France	5 075,2	5 059,7	3 145,6	2 296,7			
Europe	5 825,8	5 583,5	6 025,4	5 692,3			
International	7 114,3	6 687,9	11 194,9	10 655,8			
Total (a)	18 015,3	17 331,1	20 365,9	18 644,8			

<sup>(</sup>a) Au 31 décembre 2019, le montant des capitaux employés comprend l'impact IFRS 16.

## 3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

#### 3.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat opérationnel courant	1 208,4	1 142,4
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	198,3	192,9
(-) Autres	1,0	-
EBIT	1 407,7	1 335,3
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 531,7	1 167,7
(-) Paiement fondé sur des actions (a)	17,7	2,9
(-) Charges nettes décaissées des concessions	263,3	262,4
EBITDA	3 220,4	2 768,3

<sup>(</sup>a) L'impact des *Share Appreciation Rights* est présenté après couverture par des Warrants. Par ailleurs, ce montant n'inclut pas les plans de rémunération à long terme en numéraire.

## 3.4.2 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	13 726,7	13 756,5
(+) Goodwills nets	5 322,1	5 223,8
(+) Droits d'utilisation	1 405,8	-
(+) Instruments de capitaux propres (hors VMP et mise à la juste valeur)	254,4	264,5
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	745,1	720,4
(+) Participation dans les coentreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	953,9	897,3
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	1 142,4	1 143,8
(+) Créances clients et comptes rattachés	4 670,9	4 584,0
(+) Stocks	528,0	499,5
(+) Actifs contrats	780,0	722,8
(+) Autres actifs courants et non courants	1 833,3	1 714,7
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 478,2)	(1 597,4)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 534,3)	(3 798,9)
(-) Passifs contrats	(1 178,5)	(1 264,2)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 762,9)	(4 174,8)
(-) Autres passifs financiers	(42,8)	(47,2)
Capitaux employés	20 365,9	18 644,8

## 3.4.3 Réconciliation des investissements corporels, incorporels et financiers aux rubriques de l'état des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Investissements corporels et incorporels	(1 417,3)	(1 342,9)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(49,6)	(66,9)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises	(23,1)	(47,8)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	(15,9)	(31,7)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	501,7	(10,8)
Total investissements	(1 004,2)	(1 500,1)

## Note 4 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	18 015,3	17 331,1
Achats	(3 720,7)	(3 648,6)
Charges de personnel	(4 701,4)	(4 598,4)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 531,7)	(1 167,7)
Autres produits et charges opérationnels	(6 853,1)	(6 774,0)
Résultat opérationnel courant	1 208,4	1 142,4

## 4.1 Chiffre d'affaires

#### 4.1.1 Chiffre d'affaires par nature

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Vente, transport et distribution d'électricité	438,3	426,8
Eau, recyclage et valorisation	14 116,6	13 719,7
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services (a)	2 481,5	2 217,2
Vente de traitements chimiques pour l'eau industrielle	978,9	967,4
Total	18 015,3	17 331,1

<sup>(</sup>a) Le chiffre d'affaires de 2019 est composé de revenus locatifs à hauteur de 105,2 millions d'euros.

#### 4.1.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur sur les contrats signés avec les clients pour les activités suivantes : contrats de construction (hors travaux neufs et concessions), ventes d'équipement et ingénierie.

La décomposition du carnet de commandes est la suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
31 décembre 2018	2 064,4	1 536,7	493,1	34,6
31 décembre 2019	2 399,9	1 481,1	883,2	35,6

## 4.1.3 Actifs et passifs contrats

	31 déce	mbre 2019	31 déc	cembre 2018
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	46,2	733,8	95,6	627,2
Passifs contrats	267,3	911,3	287,7	976,5

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de construction :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montants dûs par les clients au titre des contrats de construction	437,1	377,5
Montants dûs aux clients au titre des contrats de construction	268,9	217,6
Position Nette	168,2	159,9

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	6 333,6	5 763,6
Avances reçues	108,1	121,6
Retenues de garanties	54,8	53,2

## 4.2 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
		/ · ·
Avantages à court terme	(4 673,6)	(4 507,2)
Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	(14,9)	(6,9)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(12,9)	(84,3)
Total	(4 701,4)	(4 598,4)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Les paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont détaillés dans la Note 20. Le montant comprend également les charges liées aux plans de rémunération à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 19. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 19.2.3) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 19.3).

## 4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Amortissements	(1 532,6)	(1 210,3)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	7,2	(3,2)
Variation nette des provisions (a)	(6,3)	45,8
Total	(1 531,7)	(1 167,7)

<sup>(</sup>a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en paragraphe 4.2.

Les amortissements se répartissent à hauteur de -742,3 millions d'euros pour les immobilisations corporelles, -474,9 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles et -315,4 pour les droits d'utilisation. La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 10, 11 et 15.

## 4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres produits opérationnels	236,7	225,2
Autres charges opérationnelles	(7 089,8)	(6 999,2)
Sous-traitance	(2 891,1)	(2 613,3)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(709,4)	(764,4)
Autres charges	(3 489,3)	(3 621,5)
Total	(6 853,1)	(6 774,0)

Les "autres charges" comprennent principalement les natures de coûts suivantes : personnel extérieur, dépenses d'entretien, honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

## Note 5 Résultat des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat opérationnel courant		1 208,4	1 142,4
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	5.1	3,7	(0,8)
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2	(64,8)	(25,6)
Restructurations	5.3	(132,3)	(87,6)
Effets de périmètre	5.4	8,4	(6,2)
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5.5	26,6	60,1
Règlement du différend sur Aguas Argentinas	5.6	214,9	-
Résultat des activités opérationnelles		1 264,9	1 082,3

# 5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel se traduit par un produit de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre une charge de 0,8 million d'euros en 2018 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- ▶ la mise en œuvre de stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros par certaines entités du Groupe. Cette stratégie a pour objectif d'optimiser les marges en réduisant leur sensibilité aux variations des prix des matières premières ;
- l'enregistrement des gains et pertes en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (cash flow hedge).

# 5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Pertes de valeur		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(32,5)	(3,3)
Droits d'utilisation	(0,5)	-
Actifs financiers	(39,1)	(25,1)
Total	(72,1)	(28,4)
Reprises de pertes de valeur		
Immobilisations corporelles et incorporelles	4,1	0,3
Actifs financiers	3,2	2,5
Total	7,3	2,8
Total	( 64,8)	( 25,6)

#### 5.2.1 Pertes de valeur sur goodwills

Au 31 décembre 2019, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 9.3 n'ont fait apparaître aucune perte de valeur.

#### 5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles

En 2019, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles concernent les secteurs opérationnels Recyclage et Valorisation Europe, principalement en France et Eau Europe en France et en Espagne.

En 2018, ce poste comprenait essentiellement le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation Europe, principalement en France.

#### 5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2019, comme en 2018, ce poste inclut des pertes de valeur sur des créances financières relatives à des contrats de concessions dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation Europe.

#### 5.3 Restructurations

Au 31 décembre 2019, ce poste enregistre notamment les impacts additionnels des plans de restructurations initiés en 2017 en Espagne pour 17,1 millions d'euros ; ainsi que des coûts liés à des réorganisations amorcées dans plusieurs entités et business units du Groupe en France comme à l'étranger hors WTS pour un montant total d'environ 72 millions d'euros et chez WTS pour 39,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, ce poste comprenait notamment les impacts additionnels des plans de restructurations initiés en 2017 en Espagne et en France.

## 5.4 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2019, le poste inclut la cession de la société anglaise Triogen ainsi que le produit de l'ajustement du complément de prix d'une entité indienne chez WTS.

Au 31 décembre 2018, ce poste incluait notamment la cession d'une société ayant une activité périphérique chez R&V France.

## 5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	25,4	63,3
Cessions de titres	0,3	(3,9)
Autres	0,9	0,7
Total	26,6	60,1

En 2019, le poste enregistre les gains liés à des cessions d'immobilisations corporelles au Chili et en Espagne ainsi que des pertes sur cessions et mises au rebut d'immobilisations en France.

En 2018, le poste enregistrait principalement les gains liés à la cession par Recyclage et Valorisation France de son activité Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), de son activité de traitement des déchets nucléaires et enfin, les produits de diverses cessions d'immobilisations corporelles au Chili et en France.

## 5.6 Règlement du différend sur Aguas Argentinas

La description de ce règlement figure en Note 2.2. Après prise en compte de différents frais et honoraires, l'impact est de 214,9 millions d'euros.

## Note 6 Résultat financier

		31 décem	bre 2019		31 décem	bre 2018
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(441,5)	22,0	(419,5)	(458,6)	36,1	(422,5)
Autres produits et charges financiers	(162,3)	67,8	(94,5)	(97,0)	54,1	(42,9)
Résultat financier	(603,8)	89,8	(514,0)	(555,6)	90,2	(465,4)

## 6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

	31 décembre 2019				re 2019 31 décembre 2018		
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total	
Charges d'intérêts sur dette brute	(368,6)	-	(368,6)	(401,2)	-	(401,2)	
Charges d'intérêts sur dette de location	(28,9)	-	(28,9)	-	-	-	
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(23,6)	-	(23,6)	(40,2)	-	(40,2)	
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	(0,2)	-	(0,2)	(0,1)	-	(0,1)	
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	10,2	10,2	-	25,1	25,1	
Coûts d'emprunts capitalisés	-	0,6	0,6	-	0,7	0,7	
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(20,2)	11,2	(9,0)	(17,1)	10,3	(6,8)	
Coût de la dette nette	(441,5)	22,0	(419,5)	(458,6)	36,1	(422,5)	

La légère diminution du coût de la dette nette entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 s'explique notamment par le remboursement, le 8 avril 2019, d'une dette obligataire de coupon 6,25% pour un montant nominal de 800 millions d'euros remplacée par des instruments de financement moins onéreux.

L'effet de ce remboursement est partiellement compensé par la première application de la norme IFRS 16 qui génère une charge d'intérêt additionnelle de 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 6.2 Autres produits et charges financiers

		31 décem	bre 2019		31 décem	bre 2018
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(19,3)	-	(19,3)	(19,5)	-	(19,5)
Désactualisation des autres provisions et passifs long	(51,7)	-	(51,7)	(44,3)	-	(44,3)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(0,3)	-	(0,3)	(8,0)	-	(0,8)
Produits générés par les instruments de capitaux	-	3,3	3,3	-	8,7	8,7
Autres	(91,0)	64,5	(26,5)	(32,4)	45,4	13,0
Autres produits et charges financiers	(162,3)	67,8	(94,5)	(97,0)	54,1	(42,9)

La hausse du poste « Autres » des autres produits et charges financiers entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 s'explique notamment :

- ▶ par les frais de remboursement anticipé de la dette obligataire de SUEZ en octobre 2019 pour un montant de 53,4 millions d'euros :
- ▶ par les soultes encaissées sur le dénouement des dérivés suite au remboursement de la dette obligataire en octobre 2019 pour un montant de + 20,7 millions d'euros.

## Note 7 Impôt sur les sociétés

## 7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

## 7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 340,0 millions d'euros contre 244,0 millions d'euros en 2018. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôt exigible	(246,1)	(222,7)
Impôts différés	(93,9)	(21,3)
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	( 340,0)	( 244,0)

## 7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net		609,2	565,8
- Part dans les entreprises associées et coentreprises		198,3	192,9
- Impôt sur les bénéfices		(340,0)	(244,0)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)		750,9	616,9
dont sociétés françaises intégrées		106,8	26,4
dont sociétés étrangères intégrées		644,1	590,5
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B)		34,4%	34,4%
Charge d'impôt théorique (C) = (A) x (B)		(258,5)	(212,4)
En effet :			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(a)	56,4	33,6
Différences permanentes	(b)	(37,6)	(28,4)
Eléments taxés à taux réduit ou nul		3,2	4,0
Compléments d'impôt	(c)	(64,9)	(36,1)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(d)	(126,8)	(41,9)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	(e)	32,4	10,6
Effet des changements de taux d'impôt	(f)	(10,5)	(10,9)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	(g)	18,0	24,8
Autres	(h)	48,3	12,7
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		(340,0)	(244,0)
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)		45,3%	39,6%

Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %. Au vu des textes actuels, le taux applicable en 2020 sera de 32,02%.

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de la charge théorique à la charge effective d'impôts sont :

- (a) En 2019 et en 2018, les principales différences de taux avec le taux en France sont : le taux fédéral aux Etats-Unis (21%), le taux au Chili (27%) et le taux en Espagne (25%).
- (b) En 2019, les impacts liés au plan SUEZ Sharing 2019 viennent s'ajouter aux impacts liés à la non déductibilité de certaines charges financières (comme en 2018).
- (c) En 2019 et 2018 : les quotes-parts de frais et charges et les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la « State Tax » des filiales américaines.
- (d) En 2019 : (48,4) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en France et (24,4) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en Espagne, dont la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux liés à un crédit d'impôt.
  En 2018 : d'une part (16,5) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes des groupes d'intégration fiscale de WTS en France, et de celui de SUEZ en Espagne et d'autre part, (7,0) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés actifs antérieurement activés suite à la limitation de la déductibilité des charges financières aux Etats-Unis.
- (e) En 2019 : 10,4 millions d'euros de reconnaissance d'impôts différés aux Etats-Unis portant sur la déductibilité de certaines charges financières, 5,1 millions d'euros d'impôts différés reconnus chez SUEZ R&R Nederland B.V. et 3 millions d'euros chez SUEZ R&R Belgium N.V. En 2018 : 3,9 millions d'euros d'impôts différés reconnus chez SUEZ R&R Belgium N.V et pour 2,1 millions d'euros chez SUEZ R&R Nederland B.V.
- (f) En 2019 et 2018 : l'impact de la différence de taux en France entre le taux d'impôt différé pris en compte à l'horizon de retournement et le taux d'impôt normatif.
- (g) En 2019 : l'effet d'un crédit d'impôt de 15,8 millions d'euros en Espagne. En 2018 : les impacts du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et du Crédit d'impôt recherche (CIR) en France.
- (h) En 2019 et en 2018 : l'économie d'impôt générée par les intégrations fiscales de SUEZ en France et en Espagne ainsi que l'impact des régularisations d'impôts sur exercices antérieurs.

L'analyse fait apparaître une hausse du taux effectif d'impôt entre 2018 et 2019. Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation des volumes :

- liée à la non reconnaissance d'impôts différés actifs notamment du fait d'un écrêtement d'une partie des impôts différés de l'intégration fiscale de SUEZ en France pour (48,4) millions d'euros sur l'exercice,
- et à la hausse des compléments d'impôts notamment du fait de la « State Tax » aux Etats-Unis et des quotes-parts de frais et charges entre SUEZ et ses filiales.

Retraité de l'écrêtement des impôts différés actifs nets aux bornes de l'intégration fiscale de SUEZ en France (48,4) millions d'euros, le taux effectif d'impôt serait de 38.8%.

## 7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit de la charge d'impôts différés du compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	(36,7)	(25,7)
Engagements de retraite	(25,3)	(0,3)
Concessions	3,6	1,4
Provisions non déduites	3,3	8,5
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	13,0	(3,8)
Mise à juste valeur des instruments financiers	(6,6)	11,2
Autres	(7,1)	(37,0)
Total	(55,8)	(45,7)
Impôts différés passifs		
Ecarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	1,8	0,2
Concessions	(9,5)	1,1
Provisions à caractère fiscal	0,2	(2,8)
Mise à juste valeur des actifs et passifs	9,1	(0,5)
Autres	(39,7)	26,4
Total	(38,1)	24,4
Impôts différés nets	(93,9)	(21,3)

En 2019, la charge d'impôts différés sur reports déficitaires s'explique principalement par l'écrêtement comptabilisé sur les intégrations fiscales françaises SUEZ et WTS et espagnole.

La charge d'impôt différé actif liée aux engagements de retraite s'explique principalement par la modification du régime de frais de santé des retraités français qui a pour conséquence de diminuer l'engagement et par la fermeture en 2019, des régimes de retraite Article 39 dits de « 1991 » et « 1998 ».

La charge d'impôt différé de (39,7) millions d'euros présenté en « Autres » au passif est principalement liée à l'effet impôt récurrent liée aux coupons des emprunts hybrides, reclassé en capitaux propres chez SUEZ S.A. lors du versement des coupons.

En 2018, l'impôt différé actif lié aux reports déficitaires évoluait principalement sous l'effet de la consommation des déficits antérieurement activés aux bornes du groupe d'intégration fiscale australien. Par ailleurs, la variation nette des impôts différés actifs et passifs, présentée sur la ligne "Autres" correspondait notamment à l'écrêtement des impôts différés nets lié aux reports des intérêts financiers préalablement activés aux États-Unis et à l'écrêtement des impôts différés nets sur les autres différences temporaires antérieurement activées en Espagne.

# 7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en "autres éléments du résultat global"

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en flux "autres éléments du résultat global" se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Instruments de capitaux propres	(0,1)	0,2
Ecarts actuariels	(16,0)	(33,8)
Couverture d'investissement net	(5,0)	(0,1)
Couverture de flux de trésorerie	3,7	(0,9)
Total hors quote-part des entreprises associées et coentreprises	(17,4)	(34,6)
Quote-part des entreprises associées	(1,0)	(2,8)
Total	(18,4)	(37,3)

En 2019, l'effet d'impôt comptabilisé en flux "autres éléments du résultat global" est principalement expliqué par l'écrêtement du stock d'impôt différé de l'intégration fiscale française SUEZ sur écarts actuariels pour (19,5) millions d'euros et sur couverture d'investissement net pour (4,8) millions d'euros.

En 2018, l'effet d'impôt est essentiellement calculé sur les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraite et autres avantages à long terme chez SUEZ Water Inc. à hauteur de (31,1) millions d'euros.

# 7.3 Impôts différés dans les états de situations financières consolidés

#### 7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2018	546,6	(649,4)	(102,8)
Retraitement IFRIC 23	-	1,4	1,4
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	546,6	(648,0)	(101,4)
Effet résultat de la période	(55,8)	(38,1)	(93,9)
Effet réserves et autres éléments du résultat global (a)	(65,1)	14,4	(50,7)
Effet périmètre	0,4	(3,2)	(2,8)
Effet change	0,4	2,7	3,1
Autres effets	(7,5)	4,1	(3,4)
Effet de présentation nette par entité fiscale	122,9	(122,9)	-
Au 31 décembre 2019	541,9	(791,1)	(249,2)

<sup>(</sup>a) Hors quote-part des entreprises associées et coentreprises

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans les états de situations financières consolidés (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	339,6	266,0
Engagements de retraite	90,7	184,5
Concessions	37,0	96,6
Provisions non déduites	93,5	178,9
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	208,1	125,2
Mise à juste valeur des instruments financiers	16,0	23,6
Autres	284,0	321,8
Total	1 068,9	1 196,6
Impôts différés passifs		
Ecarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(862,0)	(837,4)
Concessions	(85,3)	
Provisions à caractère fiscal	(19,7)	(20,0)
Mise à juste valeur des actifs et passifs	(31,5)	(39,5)
Autres	(319,6)	(325,8)
Total	(1 318,1)	(1 299,4)
Impôts différés nets	(249,2)	(102,8)

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 339,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 266 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces déficits fiscaux reportables sont principalement ceux reconnus aux bornes du groupe d'intégration fiscale français SUEZ, sur WTS principalement aux Etats-Unis et sur les activités eau du Groupe aux Etats-Unis.

En 2019, au sein du périmètre d'intégration fiscale français SUEZ :

- Les actifs d'impôts différés de l'exercice ont été écrêtés,
- Les stocks d'ouverture d'impôts différés actifs ont été écrêtés par compte de résultat pour (48,4) millions d'euros et par capitaux propres au sein des réserves et des autres éléments du résultat global pour (56,7) millions d'euros (Voir Notes 7.2 et 7.3.1).

Par conséquent, le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes de ce groupe d'intégration fiscale, toutes différences temporelles confondues, s'élève à 37,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 201,4 millions d'euros en 2018.

Le Management considère que le groupe d'intégration fiscale français SUEZ pourra consommer l'intégralité des impôts différés actifs nets non écrêtés, toutes différences temporelles confondues à horizon du plan à moyen terme sur 5 ans ou au-delà.

## 7.4 Impôts différés non comptabilisés

#### 7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

#### Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2019, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans les états de situations financières consolidés (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 325,9 millions d'euros, contre 431,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 375,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 212,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

## 7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Aucun impôt différé passif significatif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

## Note 8 Résultat par action

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe	351,7	334,9
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en juin 2014	(11,8)	(15,0)
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par ${\tt SUEZ}$ en mars $2015$	(12,5)	(12,5)
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en avril 2017	(17,3)	(17,3)
(+) Prime de rachat et autres frais liés aux titres super subordonnés de la souche 2014	(10,3)	-
Résultat net part du Groupe ajusté	299,8	290,1
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen d'actions en circulation	618,0	618,0
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	0,49	0,47
Résultat net part du Groupe par action dilué	0,48	0,47

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont les suivants :

- les plans d'actions de performance réglés en titres SUEZ ;
- les plans mondiaux d'actionnariat souscrits par les salariés du groupe SUEZ ;
- ▶ les obligations convertibles OCEANE 2020, soit 19 052 803 titres émis en 2014 qui génèrent en 2019 des charges financières de 6,8 millions d'euros.

## Note 9 Goodwills

## 9.1 Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2017	5 234,4	(92,3)	5 142,1
Variations de périmètre	(24,4)	-	(24,4)
Pertes de valeur	-	-	-
Ecarts de conversion	98,7	1,9	100,6
Autres	5,5	-	5,5
Au 31 décembre 2018	5 314,2	(90,4)	5 223,8
Variations de périmètre	31,9	-	31,9
Pertes de valeur	-	-	-
Ecarts de conversion	67,1	(1,1)	66,0
Autres	0,4	-	0,4
Au 31 décembre 2019	5 413,6	(91,5)	5 322,1

En 2019, la variation nette des *goodwills* ressort à 98,3 millions d'euros et résulte principalement :

- ▶ de l'acquisition du groupe ALS pour +39,5 millions d'euros ;
- ▶ de la cession de la société française Sita Espérance pour -12,4 millions d'euros ;
- de l'impact des écarts de conversion notamment du dollar américain (+46,5 millions d'euros) et de la livre sterling (+18,0 millions d'euros).

Au 31 décembre 2018, la variation nette des goodwills ressortait à 81,7 millions d'euros sous l'effet :

- ▶ du changement de méthode de consolidation d'une coentreprise chinoise consolidée en intégration globale pour 20,6 millions d'euros ;
- ▶ des écarts de conversion constatés essentiellement sur le dollar américain pour + 109,8 millions d'euros, le dollar australien pour 10,4 millions d'euros et le dollar Hong Kong pour + 10,9 millions d'euros.

## 9.2 Principales UGT goodwill

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

(en millions d'euros)	illions d'euros) Secteur opérationnel		31 décembre 2018
UGT Significatives			
SUEZWTS	WTS	1 852,2	1 817,7
R&V France	Recyclage et Valorisation Europe	608,4	620,7
SUEZ Spain	Eau Europe	563,5	565,4
R&R News	Recyclage et Valorisation Europe	510,1	510,1
SUEZ Water Inc activité régulée	International	465,9	456,7
R&R UK	Recyclage et Valorisation Europe	365,5	347,7
Eau France	Eau Europe	328,3	328,3
SUEZNWS	International	283,5	239,3
R&R Australie	International	160,2	157,9
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 150 millions d'euros)		184,5	180,0
Total		5 322,1	5 223,8

## 9.3 Test de perte de valeur

L'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) significatives font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la dernière visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre, du budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du business plan.

Pour WTS, les données utilisées correspondent à celles de fin décembre 2019.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du "DCF" ou "Discounted Cash Flow"). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés;
- ▶ une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 1,9 % et 2,7 % selon les activités, au "Flux de Trésorerie Libre" normatif (définition propre (2) aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions :
- ▶ un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2019 sont compris entre 4,2% et 7,5%.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se fonde sur trois scenarii ("low", "medium" et "high") différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario "medium" est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les *goodwills* présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

<sup>(1)</sup> Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

#### Principales hypothèses utilisées sur les goodwills significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le *goodwill* est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
SUEZ WTS	DCF	7,5%
R&V France	DCF	4,7%
SUEZ Spain	DCF	5,4%
R&R News	DCF	5,0%
SUEZ Water Inc activité régulée	multiples <sup>(a)</sup>	4,4%
R&R UK	DCF	5,1%
Eau France	DCF	4,2%
SUEZ NWS	DCF	6,6%
R&R Australie	DCF	6,3%

<sup>(</sup>a) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché

## 9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre "normatif" n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT *goodwill* qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

	Taux d'	actualisation	Taux de croissand Trésorerie Li	
Impact en %sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
SUEZ WTS	370%	-303%	-213%	260%
R&V France	37%	-26%	-19%	27%
SUEZ Spain	101%	-68%	-61%	91%
R&R News	42%	-29%	-25%	36%
R&R UK	28%	-20%	-18%	25%
Eau France	37%	-24%	-23%	35%
SUEZ NWS	31%	-24%	-21%	27%
R&R Australie	19%	-15%	-13%	16%

Par ailleurs, le Groupe s'est assuré, en 2019, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5 %) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du *goodwill* des différentes UGT significatives.

## 9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwills s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Eau Europe	735,9	741,8
Recyclage et Valorisation Europe	1 541,2	1 531,3
International	1 190,1	1 130,3
WTS	1 852,2	1 817,7
Autres	2,7	2,7
Total	5 322,1	5 223,8

Cette répartition est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

## Note 10 Immobilisations incorporelles

## 10.1 Variation des immobilisations incorporelles

**Droits incorporels** sur contrats Logiciels de concession Autres (en millions d'euros) **Total** A. Valeur brute Au 31 décembre 2017 795,7 5 834,8 2 124,5 8 755,0 Acquisitions 39,5 234,0 76,0 349,5 Cessions (133,8) (a) (17,3)(8,5)(159,6)Ecarts de conversion 15,5 35,2 47,2 (3,5)Variations de périmètre (2,8)(9,3)(8,8)(20,9)Autres 198,9 182,5 40,8 (57,2)Au 31 décembre 2018 852,4 6 140,1 2 161,2 9 153,7 Acquisitions 193,7 297,3 50,2 53,4 Cessions (163,9) (a) (31,1)(4,7)(199,7)Ecarts de conversion (3,8)29.7 21,2 47,1 Variations de périmètre 1,9 6,7 9,2 17,8 Autres 36,8 21,3 (47,3)10,8 Au 31 décembre 2019 906,4 6 227,6 2 193,0 9 327,0 B. Amortissements et pertes de valeur cumulés (2659,3)Au 31 décembre 2017 (544,5)(634.9)(3838,7)Amortissements (317,9)(90,0)(478,9)(71,0)Pertes de valeur (0,6)1,9 1,3 Cessions 151,6 15,8 128,1 7,7 Ecarts de conversion 2,8 (8,4)(0,6)(6,2)Variations de périmètre 2,5 7,8 2,7 13,0 Autres (6,9)(11,7)4,9 (13,7)Au 31 décembre 2018 (601,9)(2861.4)(708,3)(4 171,6) Amortissements (313,4)(474,9)(88,7)(72,8)Pertes de valeur (1,9)(2,8)(3,9)(8,6)Cessions 24,1 163,2 4,1 191,4 Ecarts de conversion 3,7 (11,8)(5,0)(13,1)Variations de périmètre (1,8)(5,2)(0,7)(7,7)Autres 3,1 (11,3)1,4 (6,8)Au 31 décembre 2019 (647,5)(3042,7)(801,1)(4491,3)C. Valeur comptable nette Au 31 décembre 2017 251,2 3 175,5 1 489,6 4 916,3 Au 31 décembre 2018 250,5 3 278,7 1 452,9 4 982,1

258,9

3 184,9

1 391,9

4 835,7

Au 31 décembre 2019

<sup>(</sup>a) À la fin des contrats de concession, les actifs incorporels entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 sont soldés, en valeur brute et amortissements, par un flux de cession.

<sup>(</sup>b) En 2018, les variations en "Autres" correspondaient principalement au changement de mode de consolidation d'une coentreprise chinoise consolidée en intégration globale.

## 10.2 Informations sur les immobilisations incorporelles

#### Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (voir Notes 1.5.4.2, 1.5.6 et 1.5.13.4) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement les secteurs Eau Europe et International (Asie).

#### Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2019, les immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, ont une valeur de 95,6 millions d'euros contre 102 millions d'euros au 31 décembre 2018 et sont incluses dans la colonne "Autres".

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2019.

#### Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant est en augmentation au 31 décembre 2019 pour 118,5 millions d'euros contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives pour l'exercice 2019.

## Note 11 Immobilisations corporelles

## 11.1 Variation des immobilisations corporelles

( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèle- ment et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total immobilisations corporelles
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	techniques	папэроп	actives	encours	Autres	corporelles
A. Valeur brute								
Au 31 décembre 2017	2 020,7	3 302,3	8 290,7	1 346,8	539,3	850,8	505,2	16 855,8
Acquisitions	7,2	115,5	245,9	23,8	-	638,6	30,6	1 061,6
Cessions	(12,5)	(55,0)	(193,9)	(121,3)	(0,6)	-	(23,2)	(406,5)
Ecarts de conversion	(26,7)	(45,3)	1,4	(8,9)	(5,1)	(14,4)	5,8	(93,2)
Variations de périmètre	(7,6)	(15,5)	(10,1)	(2,3)	-	(6,9)	(4,3)	(46,7)
Autres	30,0	24,6	534,1	21,1	0,3	(495,6)	19,5	134,0
Au 31 décembre 2018	2 011,1	3 326,6	8 868,1	1 259,2	533,9	972,5	533,6	17 505,0
Acquisitions	10,7	74,1	240,3	28,8	-	692.2	38,9	1 085,0
Cessions	(27,1)	(31,2)	(152,0)	(126,2)	-	-	(50,8)	(387,3)
Ecarts de conversion	11,0	(58,1)	(83,1)	5,3	4,5	(24,8)	4,2	(141,0)
Variations de périmètre	(8,4)	(4,7)	9,3	6,0	(3,0)	(1,5)	2,4	0,1
Autres	149,1	(20,0)	421,5	17,8	(8,9)	(617,4)	16,2	(41,7)
Au 31 décembre 2019	2 146,4	3 286,7	9 304,1	1 190,9	526,5	1 021,0	544,5	18 020,1
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Au 31 décembre 2017	(1 061,6)	(1 537,7)	(3 769,8)	(1 070,5)	(537,1)	(14,9)	(358,1)	(8 349,7)
Amortissements	(71,2)	(136,7)	(391,8)	(76,4)	(0,3)	-	(55,0)	(731,4)
Pertes de valeur	(0,9)	(3,2)	3,1	(0,7)	-	(0,4)	(0,1)	(2,2)
Cessions	2,4	42,1	168,5	101,0	0,6	0,3	19,1	334,0
Ecarts de conversion	10,7	13,3	20,3	6,4	5,1	(0,4)	(3,0)	52,4
Variations de périmètre	1,3	10,3	16,0	1,7	-		3,4	32,7
Autres	(0,3)	8,5	(94,1)	3,0	(0,3)	0,3	16,5	(66,4)
Au 31 décembre 2018 Amortis sements	(1 119,6)	(1 603,4)	(4 047,8)	(1 035,5)	(532,0)	(15,1)	(377,2)	(8 730,6)
Pertes de valeur	(83,6) (0,2)	(149,7) (10,3)	(373,7) (12,6)	(63,1) (0,3)	(0,4)	(0,4)	(71,8) (0,1)	(742,3) (23,9)
Cessions	11,7	28,9	135,2	122,2	-	1,0	41,3	340,3
Ecarts de conversion	(21,2)	15,8	29,9	(3,6)	(4,5)	(0,3)	(2,9)	13,2
Variations de périmètre	6,1	3,6	(5,9)	(5,0)	3,0	(0,0)	(3,6)	(1,8)
Autres	(12,6)	25,3	(41,0)	4,0	8,9	11,8	19,6	16,0
Au 31 décembre 2019	(1 219,4)	(1 689,8)	(4 315,9)	(981,3)	(525,0)	(3,0)	(394,7)	(9 129,1)
C. Valeur comptable nette Au 31 décembre 2017 Au 31 décembre 2018	959,1 891,5	1 764,6 1 723.2	4 520,9 4 820.3	276,3 223,7	2,2 1,9	835,9 957,4	147,1 156.4	8 506,1 8 774.4

En 2019, les principales variations correspondent aux acquisitions d'immobilisations en cours pour (+692 millions d'euros), principalement réalisées aux États-Unis (+ 301 millions d'euros), en France (+ 170 millions d'euros) et au Chili (+ 133 millions d'euros).

209,6

1 018,0

149,8 8 891,0

En 2018, ces acquisitions (+639 millions d'euros) concernaient essentiellement les Etats-Unis (+ 193 millions d'euros), la France (+ 191 millions d'euros) et le Chili (+ 116 millions d'euros).

Les « Ecarts de conversion » sur la valeur nette des immobilisations corporelles ont été constatés :

4 988,2

927,0

Au 31 décembre 2019

1 596,9

- ► En 2019, sur le peso chilien (- 209 millions d'euros), le dollar américain (+ 54 millions d'euros) et la livre sterling (+ 17 millions d'euros).
- ► En 2018, sur le peso chilien (- 139 millions d'euros), le dollar américain (+ 126 millions d'euros) et le dollar australien (- 13 millions d'euros).

## 11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

# 11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir dans des installations techniques que les tiers concernés s'engagent à leur livrer en contrepartie.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles pris par le Groupe s'élèvent à 633 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 446,6 millions d'euros au 31 décembre 2018.

# Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

## 12.1 Participations dans les coentreprises

Les participations les plus significatives sont principalement les joint-ventures chinoises codétenues à 50 % par le groupe SUEZ NWS Limited basé à Hong Kong et à 50 % par les collectivités locales concédantes. Compte tenu de l'intégration globale de SUEZ NWS Limited dans SUEZ, les titres de l'ensemble des coentreprises détenues (dont les joint-ventures chinoises précitées) sont mis en équivalence en fonction de leur taux de détention par SUEZ NWS Limited (50% pour les joint-ventures chinoises) et représentent 593,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Une autre coentreprise importante est le groupe Suyu basé en Chine et détenu à 50 % par SUEZ.

		Participations dans les coentreprises		•		
(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018		
Groupe SUEZ NWS Limited	593,5	561,1	47,9	56,8		
Groupe Suyu	316,4	298,0	15,9	17,9		
Autres	44,0	38,3	7,6	7,3		
Total	953,9	897,4	71,4	82,0		

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net	71,4	82,0
Autres éléments du résultat global (OCI)	9,0	0,8
Résultat global	80,4	82,8

Sont présentés ci-dessous les états financiers résumés (à 100%) des joint-ventures chinoises mises en équivalence chez SUEZ NWS Limited d'une part, et du groupe Suyu d'autre part.

#### États de situations financières résumés

(en millions d'euros)	31	décembre 2019	31	décembre 2018
	Joint -ventures		Joint-ventures	
	chinoises	groupe Suyu	chinoises	groupe Suyu
Actifs non courants	684,9	776,3	607,3	756,5
Actifs courants	234,7	20,8	291,4	2,2
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	119,4	20,8	139,5	2,2
Total Actif	919,6	797,1	898,7	758,7
Capitaux propres part du Groupe	498,8	632,9	478,9	595,9
Participations ne donnant pas le contrôle	3,7	-	4,5	-
Total Capitaux propres	502,5	632,9	483,4	595,9
Passifs non courants	153,2	164,2	189,6	162,8
Passifs courants	263,9	-	225,7	-
Total Passif et Capitaux propres	919,6	797,1	898,7	758,7
Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent	66,9		94,6	4,6

Le poste « Actifs non courants » de Suyu comprend les titres mis en équivalence « Derun Environnement » pour un montant de 740,7 millions d'euros fin 2019 contre 721,3 millions d'euros fin 2018.

### Comptes de résultat résumés

(en millions d'euros)	31	décembre 2019	31	décembre 2018
	Joint-ventures chinoises	groupe Suyu	Joint-ventures chinoises	groupe Suyu
Chiffre d'affaires	373,9	-	360,8	-
Résultat opérationnel courant	64,4	-	68,7	-
Résultat net part du Groupe	47,4	-	62,4	-
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0,7	-	0,6	-
Résultat net	48,1	50,7 <sup>(a)</sup>	63,0	59,4
Autres éléments du résultat global (OCI) (b)	4,9	6,1	(2,4)	(5,2)
Résultat global de l'exercice	53,0	56,8	60,6	54,2

<sup>(</sup>a) Quote-part de résultat de mise en équivalence de Derun Environnement dans le groupe Suyu.

## 12.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

		Participations dans reprises associées	•	
(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Groupe Acea Groupe Agbar	591,2 167,9	563,5 190,4	63,0 14,7	55,5 15,5
Autres (contributions individuelles inférieures à 10 % du total)	311,1	330,4	49,2	39,9
Total	1 070,2	1 084,3	126,9	110,9

(en millions d'euros)	31 décembre 2019 31 dé	cembre 2018
Résultat net	126,9	110,9
Autres éléments du résultat global (OCI)	(7,7)	12,0
Résultat global	119,2	122,9

La principale participation dans les entreprises associées est le groupe Acea, coté à la Bourse de Milan et dont le groupe SUEZ détient 23,33 % du capital.

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe est de 591,2 millions d'euros et la valeur boursière équivalente s'élève à 916,3 millions d'euros.

Les informations présentées ci-dessous pour le groupe Acea représentent 100% des états de situations financières et comptes de résultat résumés.

À la date de publication des comptes consolidés annuels 2019 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 du groupe Acea ne sont pas disponibles. Dans le respect de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 30 septembre 2019 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

<sup>(</sup>b) Ces montants correspondent à la variation des écarts de conversion.

## **États de situations financières résumés du groupe Acea**

(en millions d'euros)	30 septembre 2019	31 décembre 2018
		_
Actifs non courants	6 150,8	5 735,5
Actifs courants	2 533,8	2 421,5
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	999,4	1 068,1
Total Actif	8 684,6	8 157,0
Capitaux propres part du Groupe	1 782,1	1 729,6
Participations ne donnant pas le contrôle	193,7	173,9
Total capitaux propres	1 975,8	1 903,5
Passifs non courants	4 145,2	3 962,9
Passifs courants	2 563,6	2 290,6
Total Passif et capitaux propres	8 684,6	8 157,0
Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent	151,2	133,9

## ► Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois du groupe Acea

(en millions d'euros)	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Chiffre d'affaires	2 346,2	2 173,9
Résultat opérationnel brut	740,8	659,6
Résultat opérationnel	402,5	381,0
Résultat net part du Groupe	218,9	214,8
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	19,4	11,0
Résultat net	238,3	225,8
Autres éléments du résultat global	(6,6)	13,4
Résultat global de l'exercice	231,7	239,2

## Note 13 Instruments financiers

## 13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part "non courante" et "courante" sont présentées dans le tableau ci-après :

		31 déc	embre 2019		31 déc	cembre 2018
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres à la juste valeur	132,2	_	132,2	133.0	_	133,0
Prêts et créances au coût amorti	653,7	4 762,3	5 416,0	610,7	4 693,7	5 304,4
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	653,7	91,4	745,1	610,7	109,7	720,4
Clients et autres débiteurs	-	4 670,9	4 670,9	-	4 584,0	4 584,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur	115,7	105,3	221,0	119,0	126,8	245,8
Instruments financiers dérivés	115,7	75,5	191,2	119,0	97,6	216,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	29,8	29,8	-	29,2	29,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3 703,0	3 703,0	-	3 424,1	3 424,1
Placements financiers liquides	-	130,0	130,0	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3 573,0	3 573,0	-	3 424,1	3 424,1
Total	901,6	8 570,6	9 472,2	862,7	8 244,6	9 107,3

## 13.1.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les mouvements sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat	
Au 31 décembre 2018	105,0	28,0	
Acquisitions	15,9	-	
Cessions (valeur comptable cédée)	(8,0)	(3,5)	
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	3,0	-	
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	2,7	
Variations de périmètre, change et divers	(10,7)	(0,2)	
Au 31 décembre 2019	105,2	27,0	

La valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI détenus par le Groupe s'élève à 105,2 millions d'euros de titres non cotés au 31 décembre 2019.

La valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat détenus par le Groupe s'élève à 27 millions d'euros au 31 décembre 2019, qui se répartit entre 22,2 millions d'euros de titres cotés et 4,8 millions d'euros de titres non cotés.

#### 13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

	31 décembre 201				31 déc	embre 2018
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	653,7	91,4	745,1	610,7	109,7	720,4
Prêts aux sociétés affiliées (a)	430,5	50,0	480,5	405,8	66,3	472,1
Autres créances au coût amorti	0,3	-	0,3	2,6	-	2,6
Créances de concessions	222,4	41,3	263,7	201,6	43,4	245,0
Créances de location financement	0,5	0,1	0,6	0,7	-	0,7
Clients et autres débiteurs	-	4 670,9	4 670,9	-	4 584,0	4 584,0
Total	653,7	4 762,3	5 416,0	610,7	4 693,7	5 304,4

<sup>(</sup>a) Ce poste comprend notamment des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 288,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 283,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2019				31 dé	cembre 2018
		Dépréciation &			Dépréciation & Perte de	_
(en millions d'euros)	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	909,3	(164,2)	745,1	843,0	(122,6)	720,4
Clients et autres débiteurs	5 018,8	(347,9)	4 670,9	4 940,1	(356,1)	4 584,0
Total	5 928,1	(512,1)	5 416,0	5 783,1	(478,7)	5 304,4

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.2 "Risque de contrepartie".

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

#### Evaluation ultérieure à l'acquisition

(en millions d'euros)	Intérêts	Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2018	56,9	(6,4)	(27,0)
Au 31 décembre 2019	58,1	1,0	(24,8)

#### Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 1.5.9.1).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières consolidées.

#### 13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste constitué des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés s'analyse comme suit :

		31 décembre 2018				
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	115,7	75,5	191,2	119,0	97,6	216,6
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1)	111,3	44,0	155,3	111,4	67,9	179,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (voir Note 14.1.1.2)	-	7,8	7,8	-	0,7	0,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments <sup>(a)</sup>	4,4	23,7	28,1	7,6	29,0	36,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	29,8	29,8	-	29,2	29,2
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (voir Note 13.3.1)	-	29,8	29,8	-	29,2	29,2
Total	115,7	105,3	221,0	119,0	126,8	245,8

<sup>(</sup>a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour 1,9 million d'euros au 31 décembre 2019, contre 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la Note 14.1.1.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN) ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (voir Note 13.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2019 n'est pas significatif.

#### 13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 14.

La "trésorerie et équivalents de trésorerie" s'élève à 3 703,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 3 424,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts à terme pour 749,3 millions d'euros contre 699,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 et des disponibilités pour 2 889,6 millions d'euros contre 2 669,2 millions d'euros au 31 décembre 2018, dont 130,0 millions d'euros de placements financiers liquides au 31 décembre 2019 (intérêts courus non compris).

Par ailleurs, les disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 17,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le résultat enregistré sur la "trésorerie et équivalents de trésorerie" au 31 décembre 2019 s'établit à 10,1 millions d'euros contre 24,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### 13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs financiers donnés en garantie	7,1	12,1

## 13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- en "passifs au coût amorti" pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers et les autres passifs financiers;
- ou en "passifs évalués à la juste valeur" pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers, ainsi que leur ventilation entre leurs parts "non courante" et "courante" sont présentés dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)		31 décembre 2019					
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Dettes financières	9 914,0	2 609,1	12 523,1	9 803,2	2 762,1	12 565,3	
Dette de location	1 159,4	314,9	1 474,3	-	-	-	
Instruments financiers dérivés	6,7	57,3	64,0	9,5	47,2	56,7	
Fournisseurs et autres créanciers	· -	3 534,3	3 534,3	-	3 798,9	3 798,9	
Autres passifs financiers	42,8	-	42,8	47,2	-	47,2	
Total	11 122,9	6 515,6	17 638,5	9 859,9	6 608,2	16 468,1	

#### 13.2.1 Dettes financières

		31 décembre 2018				
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	9 009,1	465,4	9 474,5	8 921,9	844,5	9 766,4
Titres négociables à court terme	-	678,4	678,4	-	641,8	641,8
Tirages sur facilités de crédit	302,2	43,7	345,9	288,0	31,1	319,1
Emprunts sur location financement (a)	-	-	-	53,4	33,8	87,2
Autres emprunts bancaires	426,3	130,9	557,2	408,8	75,6	484,4
Autres emprunts	157,5	64,3	221,8	144,2	79,6	223,8
Emprunts (montants bruts)	9 895,1	1 382,7	11 277,8	9 816,3	1 706,4	11 522,7
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	1 133,6	1 133,6	-	928,8	928,8
Encours des dettes financières	9 895,1	2 516,3	12 411,4	9 816,3	2 635,2	12 451,5
Impact du coût amorti	(59,2)	81,3	22,1	(82,0)	123,6	41,6
Impact de la couverture de juste valeur	78,1	11,5	89,6	68,9	3,3	72,2
Dettes financières	9 914,0	2 609,1	12 523,1	9 803,2	2 762,1	12 565,3

<sup>(</sup>a) Au 31 décembre 2019, les montants de cette ligne sont reclassés en dettes de location suite à l'application d'IFRS 16.

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2019, à 13 908,4 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 12 523,1 millions d'euros (pour le détail voir Note 13.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 "Endettement financier net".

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

							Flux non cash		
(en millions d'euros)	31 décembre 2018	IFRS 16 <sup>(b)</sup>	1er janvier 2019	Flux cash	Effet change	Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti	Divers	31 décembre 2019
Emprunts obligataires	9 766,4		9 766,4	(257,2)	(34,7)	-	-	-	9 474,5
Titres négociables à court terme	641,8		641,8	37,0	(0,4)	-	-	-	678,4
Tirages sur facilités de crédit	319,1		319,1	28,4	-	0,7	-	(2,3)	345,9
Emprunts sur location financement	87,2	(87,2)	-						-
Autres emprunts bancaires	484,4		484,4	67,6	(6,4)	8,8	-	2,8	557,2
Autres emprunts	223,8		223,8	(0,5)	1,8	(16,9)	-	13,6	221,8
Emprunts (montants bruts)	11 522,7	(87,2)	11 435,5	(124,7)	(39,7)	(7,4)	-	14,1	11 277,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie (a)	928,8		928,8	212,2	(7,1)	0,2	-	(0,5)	1 133,6
Encours des dettes financières	12 451,5	(87,2)	12 364,3	87,5	(46,8)	(7,2)	-	13,6	12 411,4
Impact du coût amorti	41,6		41,6	(11,1)	(1,1)	(8,0)	(9,4)	10,1	22,1
Impact de la couverture de juste valeur	72,2		72,2	-	-	-	17,4	-	89,6
Dettes financières	12 565,3	(87,2)	12 478,1	76,4	(47,9)	(15,2)	8,0	23,7	12 523,1
Dettes de location		1 459,9	1 459,9	(325,1)	3,8	0,8		334,9	1 474,3

(a) La variation des découverts bancaires exigibles sur demande tels que définis par la norme IAS 7.8, n'impacte pas la rubrique "Augmentation des dettes financières" de l'état des flux de trésorerie consolidés pour un montant de 123,2 millions d'euros, mais est néanmoins prise en compte dans les flux cash 2019 des dettes financières.

(b) Voir Note 1.2.3

## 13.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

		31 décembre 2018				
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	0,4	41,5	41,9	3,6	17,6	21,2
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	4,3	4,3	-	7,5	7,5
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments (a)	6,3	11,5	17,8	5,9	22,1	28,0
Total	6,7	57,3	64,0	9,5	47,2	56,7

<sup>(</sup>a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 14.

#### 13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs	3 260,7	3 527,2
Dettes sur immobilisations	273,6	271,7
Total	3 534,3	3 798,9

La juste valeur des postes fournisseurs et autres créanciers est égale à leur valeur comptable inscrite dans les états de situations financières consolidés.

## 13.2.4 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes sur acquisition de titres	4,9	6,9
Autres passifs financiers (a)	37,9	40,3
Total	42,8	47,2

(a) dont 27,8 millions d'euros en 2019 et 30,0 millions d'euros en 2018 liés au financement de l'extension d'un centre d'enfouissement en Australie.

### 13.3 Endettement financier net

#### 13.3.1 Endettement financier net par nature

		31 décembre 2018				
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	9 895,1	2 516,3	12 411,4	9 816,3	2 635,2	12 451,5
Impact du coût amorti (a)	(59,2)	81,3	22,1	(82,0)	123,6	41,6
Impact de la couverture de juste valeur (b)	78,1	11,5	89,6	68,9	3,3	72,2
Dettes financières	9 914,0	2 609,1	12 523,1	9 803,2	2 762,1	12 565,3
Dettes de location	1 159,4	314,9	1 474,3	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (c)	0,4	41,5	41,9	3,6	17,6	21,2
Dette brute	11 073,8	2 965,5	14 039,3	9 806,8	2 779,7	12 586,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(29,8)	(29,8)	-	(29,2)	(29,2)
Placements financiers liquides	-	(130,0)	(130,0)	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(3 573,0)	(3 573,0)	-	(3424,1)	(3424,1)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (c)	(111,3)	(44,0)	(155,3)	(111,4)	(67,9)	(179,3)
Trésorerie active	(111,3)	(3 776,8)	(3 888,1)	(111,4)	(3 521,2)	(3 632,6)
Endettement financier net	10 962,5	(811,3)	10 151,2	9 695,4	(741,5)	8 953,9
Encours des dettes financières	9 895,1	2 516,3	12 411,4	9 816,3	2 635,2	12 451,5
Dette de location	1 159,4	314,9	1 474,3			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(29,8)	(29,8)	-	(29,2)	(29,2)
Placements financiers liquides	-	(130,0)	(130,0)	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(3 573,0)	(3 573,0)	-	(3 424,1)	(3 424,1)
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	11 054,5	(901,6)	10 152,9	9 816,3	(818,1)	8 998,2

<sup>(</sup>a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

La hausse de la part non courante de l'endettement net au 31 décembre 2019 s'explique principalement par :

- La comptabilisation de la dette de location pour un montant non courant de 1 159,4 millions d'euros ;
- L'émission par SUEZ en Octobre 2019 d'un emprunt obligataire de 700 millions d'euros à échéance du 14 octobre 2031 :
- L'émission par Suez Water Ressources LLC en Novembre 2019 d'emprunts obligataires pour un montant total de 245 millions de dollars américains (218 millions d'euros).

#### Partiellement compensée par :

- ▶ Le reclassement de l'emprunt Oceane émis par SUEZ pour un montant de 311 millions d'euros arrivant à échéance en février 2020 ;
- ▶ Le reclassement de l'emprunt obligataire émis par SUEZ pour un montant de 100 millions d'euros arrivant à échéance en avril 2020 ;
- Les remboursements partiels réalisés en octobre 2019 de certaines souches obligataires pour un montant total de 449,7 millions d'euros (voir Note 2.5).

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

#### 13.3.2 Émissions de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Le 12 Septembre 2019, SUEZ a procédé à une nouvelle émission de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres porteront intérêt au taux fixe de 1,625%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans. Les fonds levés ont notamment été affectés au rachat des titres émis en juin 2014 pour un montant de 352,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, l'encours de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ("TSSDI") est de 1 747,9 millions d'euros, contre 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces lignes ne sont pas comptabilisées dans l'endettement financier puisqu'elles réunissent les conditions prévues par la norme IAS 32 pour être comptabilisées en capitaux propres.

<sup>(</sup>b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

<sup>(</sup>c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

## 13.3.3 Émissions obligataires et émissions de titres négociables à court terme

Le 14 Octobre 2019, SUEZ a procédé à une nouvelle émission d'obligations senior à 12 ans, pour un montant de 700 millions d'euros. Les nouveaux titres porteront intérêt au taux fixe de 0,500% l'an.

Les fonds levés ont été affectés au refinancement du rachat partiel des souches obligataires existantes, pour un montant total nominal de 449,7 millions d'euros :

- ▶ 151,8 millions d'euros sur un montant initial de 750 millions d'euros portant un coupon de 4,078% à échéance 2021 ;
- ▶ 135,3 millions d'euros sur un montant initial de 750 millions d'euros portant un coupon de 4,125% à échéance 2022 ;
- ▶ 123,6 millions d'euros sur un montant initial de 500 millions d'euros portant un coupon de 2,750% à échéance 2023 ;
- > 39,0 millions d'euros sur un montant initial de 500 millions d'euros portant un coupon de 5,500% à échéance 2024.

SUEZ dispose d'un programme de titres négociables à court terme (TNCT). Au 31 décembre 2019, l'encours de TNCT est de 678,4 millions d'euros.

Les TNCT sont comptabilisés en dette financière courante. Cependant, la politique du Groupe est d'adosser l'ensemble des TNCT à des lignes de crédit confirmées disponibles. Ainsi, le refinancement des TNCT est assuré même en cas de fermeture du marché monétaire.

Au 31 décembre 2019, l'encours de TNCT était entièrement couvert par des lignes de crédit confirmées disponibles à plus d'un an.

#### 13.3.4 Titrisation de créances

#### Description de l'opération

En 2012, SUEZ a mis en place un programme de cession de créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT).

Ce programme dit "déconsolidant" concernait à l'origine les cédantes des périmètres SUEZ RV France, SUEZ Haz Waste, SUEZ Nederland, SUEZ Recycling and Recovery UK et SUEZ Deutschland.

En avril 2017, le contrat a été renouvelé pour 5 ans et le périmètre du portefeuille des créances cédées a été modifié : sortie du cédant SUEZ R&R UK, entrée de nouveaux cédants français issus du pôle OSIS de SUEZ RV France.

Fin décembre 2019, les cédants du Pôle OSIS de SUEZ RV France ne contribuent plus au périmètre des créances cédées, leurs créances sont donc enregistrées dans l'état de situation financière en contrepartie d'une dette financière matérialisant l'engagement de verser le montant fixé de rachat de ces créances.

Le programme de cession de créances commerciales ou titrisation de créances a pour objectif de procéder à des cessions dites "déconsolidantes", au sens d'IFRS 9.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- a) un compartiment dédié aux créances du Groupe est créé au sein d'un fonds commun de titrisation (FCT) ;
- b) le FCT utilisé dans le programme finance le compartiment au moyen de l'émission de trois types d'instruments :
  - des parts dites "senior", émises sur les marchés au moyen d'un conduit dédié,
  - un dépôt dit "mezzanine", souscrit par le Groupe,
  - des parts dites "subordonnées", souscrites par un investisseur ayant pris part au programme et contractualisé son implication avec le Groupe ;
- c) ces parts sont ici présentées par ordre de priorité de paiement relativement les unes aux autres ; les parts "senior" sont ainsi les premières à être remboursées, et les parts "subordonnées" les dernières ;
- d) les filiales concernées du Groupe sont en charge du recouvrement des créances cédées en contrepartie d'une rémunération.

Les cessions de créances par les filiales du Groupe se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Les principaux engagements du Groupe vis-à-vis du FCT sont les suivants :

- e) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment dont l'objet est de couvrir, après épuisement des éventuelles réserves du FCT et des parts "subordonnées", les défauts et retards de paiements éventuels des créances cédées excédant le montant estimé lors de la cession et facturé au travers de la décote appliquée au prix de cession, dans la limite d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral* 1 ou CC1) ; ce dépôt est effectué dès le lancement de l'opération et correspond au dépôt "mezzanine" présenté ci-avant ;
- f) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment destiné à garantir la bonne exécution de l'ensemble des obligations financières des entités du Groupe parties à l'opération, à hauteur d'un montant maximum

déterminé (Cash Collateral 2 ou CC2) ; ce dépôt est effectué uniquement en cas de déclenchement de certains événements ou triggers liés à la dégradation de la notation de SUEZ ou au non-respect par le Groupe de ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2019, ce dépôt de garantie n'a pas été constitué.

- g) option, pour toutes les filiales du Groupe, de demander conjointement le rachat à la juste valeur des créances détenues par le compartiment sous forme d'une seule et unique transaction, en cas d'amortissement du programme, prévu (au terme des 5 ans) ou accéléré et ce après accord des porteurs de parts "subordonnées". À ce jour, il n'est pas prévu d'amortissement accéléré du programme avant sa date de maturité;
- h) émission d'une garantie au titre du risque de modification des dispositions fiscales ;
- i) conservation par chaque filiale du Groupe de la gestion et du recouvrement des créances qu'elle a cédées au compartiment ; à cet effet, une convention de gestion et de recouvrement est signée notamment par chacune des filiales agissant en qualité de recouvreur et le compartiment, cette prestation étant rémunérée par le FCT.

Le Groupe reste exposé aux risques liés aux créances cédées dans la limite des dépôts de garantie.

Toutefois, la décote constatée lors des cessions et le dimensionnement de la part "subordonnée" permettent d'absorber la quasi-totalité des pertes éventuelles du compartiment. La probabilité que le dépôt "mezzanine" puisse être atteint est très faible. Enfin, ce sont les porteurs des parts "subordonnées" qui bénéficient de la quasi-totalité des avantages au travers de l'octroi du boni de liquidation.

## Comptabilisation de l'opération

Le compartiment du FCT n'est pas contrôlé par le Groupe et n'est par conséquent pas consolidé.

Selon IFRS 9 et sur la base des termes du programme et des analyses quantitatives mises en œuvre, le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances cédées. Les créances cédées dans le cadre du programme sont donc intégralement décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le résultat de cession de ces créances, matérialisé par la décote appliquée, est enregistré au compte de résultat en charges financières (voir Note 6).

Le dépôt de garantie versé correspondant aux parts "mezzanine" souscrites par le Groupe est présenté sur la ligne "Prêts et créances au coût amorti" dans l'état de situation financière consolidé du Groupe. Sa rémunération est enregistrée au compte de résultat, en produits financiers (voir Note 6).

La rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées est comptabilisée en compte de résultat, en produits financiers (voir Note 6).

## Données chiffrées au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)

Total des créances cédées sur la période	2 539,1	
Résultat de cession sur la période	(20,4)	(B)
Rémunération perçue au titre du CC1 sur la période	2,4	(C)
Rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées sur la période	11,5	(D)
Encours des créances transférées en date de clôture	441,7	(A)
Valeur comptable du CC1 en date de clôture	97,4	(E)
Juste valeur du CC1	97,4	
Valeur comptable du CC2	*	
Maturité résiduelle du CC1	26	mois
Impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IFRS 9 sur l'endettement financier net	337,8	(A) + (B) + (C) + (D) - (E)

<sup>\*</sup> Aucun dépôt de garantie dit "CC2" n'a été réalisé à fin décembre 2019, le versement de ce dernier étant soumis aux conditions décrites plus haut.

### 13.3.5 Variation de l'endettement financier net

En 2019, l'endettement financier net a augmenté de 1 197,3 millions d'euros. Cette variation est notamment liée :

- ▶ au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires de SUEZ pour un montant de 401,8 millions d'euros ;
- au paiement des coupons sur les différentes souches de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 47,1 millions d'euros;
- au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 266,8 millions d'euros;
- ▶ à la comptabilisation de la dette de location IFRS16 pour un montant de 1 442,7 millions d'euros ;
- ▶ à la cession de 20% des activités régulées du Groupe SUEZ aux USA pour un montant de 510,2 millions d'euros ;
- ▶ à l'impact net de 222,5 millions d'euros suite à la résolution du différend entre le Groupe SUEZ et le gouvernement argentin sur la concession d'eau de Buenos Aires, résiliée en 2006;
- ▶ aux variations de change qui ont entraîné une augmentation de 26,2 millions d'euros de l'endettement financier net, principalement lié à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro;
- ▶ à la variation de la trésorerie active liée aux opérations de refinancement relatives aux titres super subordonnés à durée indéterminée qui a généré une baisse de l'endettement financier net pour 134,1 millions d'euros (voir Note 2.5);
- à l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe qui a généré une baisse de l'endettement financier net pour 202,9 millions d'euros.

#### 13.3.6 Ratio d'endettement

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Endettement financier net <sup>(a)</sup> Total Capitaux propres	10 151,2 9 288,2	8 953,9 8 992,6
Ratio d'endettement	109,3%	99,6%

<sup>(</sup>a) dont des dettes de locations pour 1 474,3 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 87,2 millions d'euros de dette de location financement au 31 décembre 2018, avant l'application d'IFRS16.

## 13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

#### 13.4.1 Actifs financiers

### Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 110,0 millions d'euros au 31 décembre 2019, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2019, la variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit .

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
Au 31 décembre 2018	105,0	5,8
Acquisitions	15,9	-
Cessions (valeur comptable cédée)	(8,0)	(3,5)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	3,0	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	1,7
Variations de périmètre, change et divers	(10,7)	0,8
Au 31 décembre 2019	105,2	4,8

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

#### Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2019 s'élève à 745,1 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2019, aucune couverture n'a été mise en place.

#### Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2019 pour 191,2 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

### Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2019 s'élève à 29,8 millions d'euros sont de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

## 13.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.9.2):

		31 décembre 2019				31 décembre 2018		
(en millions d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	13 908,4	7 498,3	6 410,1		13 503,7	7 895,6	5 608,1	
Instruments financiers dérivés	64,0		64,0		56,7		56,7	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	41,9		41,9		21,2		21,2	
Instruments financiers sur les matières premières	4,3		4,3		7,5		7,5	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	17,8		17,8		28,0		28,0	
Total	13 972,4	7 498,3	6 474,1	-	13 560,4	7 895,6	5 664,8	-

#### Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

#### Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

## 13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, SUEZ souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation

			31 déc	embre 2019			31 dé	cembre 2018
	Instruments f dérivés relatifs aux autres é	à la dette et	Instruments dérivés rela	atifs aux	dériv	nts financiers és relatifs à la et aux autres éléments	dérivé	ts financiers s relatifs aux es premières
(en millions d'euros)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut <sup>(a)</sup>	183,	1 (59,7)	7,8	3 (4,3)	215,9	( 49,2)	0,7	(7,5)
Montant après compensation	170,9	(47,2)	7,8	3 (4,3)	168,4	(1,7)	0,8	(7,5)

<sup>(</sup>a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

## Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 8 "Trésorerie et Capitaux" du Document d'enregistrement universel.

## 14.1 Risques de marché

## 14.1.1 Risque de marché sur matières premières

### 14.1.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie *(cash flow hedge)* sur les carburants et l'électricité telles que définies par IFRS 9, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

#### 14.1.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2019 et 2018 est présentée dans le tableau ci-dessous :

			31 déce	mbre 2019			31 déce	embre 2018
	Actifs Passifs		Act	tifs	Pas	sifs		
		Non		Non		Non		Non
(en millions d'euros)	Courant	courant	Courant	courant	Courant	courant	Courant	courant
Couverture de flux de trésorerie	7,8	-	4,3	-	0,7	-	7,5	-
Total	7,8	-	4,3	-	0,7	-	7,5	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

			31 déce	mbre 2019			31 déce	mbre 2018
	Ac	tifs	Pas	sifs	Ac	tifs	Pas	sifs
		Non		Non		Non		Non
(en millions d'euros)	Courant	courant	Courant	courant	Courant	courant	Courant	courant
Pétroles	7,8	-		-	0,7	-	-	-
Swaps	7,8	-		-	0,7	-	-	-
Electricité	-	-	4,3	-	-	-	7,5	-
Swaps	-	-	4,3	-	-	-	7,5	-
Total	7,8	_	4,3	-	0,7	_	7,5	_

## 14.1.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Chili, en Chine et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change, *cross currency swaps...*) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

### 14.1.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

#### Encours des dettes financières

	31 d	écembre 2019	31 décembre 2018		
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	=	Après impact des dérivés	
Zone EUR	75%	57%	77%	51%	
Zone USD	10%	21%	7%	22%	
Zone GBP	2%	4%	2%	4%	
CLP (Peso chilien)	10%	10%	10%	10%	
HKD (Dollar de Hong-Kong)	1%	2%	1%	6%	
Autres devises	2%	6%	3%	7%	
Total	100%	100%	100%	100%	

#### **Endettement financier net**

	31 de	écembre 2019	31 décembre 2018		
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	•	Après impact des dérivés	
Zone EUR	77%	52%	80%	43%	
Zone USD	11%	27%	8%	29%	
Zone GBP	3%	6%	3%	5%	
CLP (Peso chilien)	12%	12%	12%	12%	
HKD (Dollar de Hong-Kong)	0%	2%	0%	8%	
Autres devises	-3%	1%	-3%	3%	
Total	100%	100%	100%	100%	

#### 14.1.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'instrument qualifié de couverture d'investissement net.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

#### Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro génèrerait un gain ou une perte de 6,5 millions d'euros.

## Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, il n'y a pas de passifs financiers (dettes et dérivés) qualifié de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro ne générerait donc pas d'impact négatif ou positif en capitaux propres au titre des couvertures d'investissement net.

## 14.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps) afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

En 2014 et 2015, afin de protéger les refinancements d'une partie de sa dette, le Groupe avait mis en place des couvertures de taux de maturité neuf ans avec des départs différés en 2018. Ces couvertures ont été arrêtées et adossées à l'émission obligataire réalisée le 17 septembre 2018.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar américain, en livre sterling, en peso chilien et en dollar de Hong Kong qui représentent 99 % de l'endettement net au 31 décembre 2019.

### 14.1.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

#### Encours des dettes financières

	31 d	lécembre 2019	31 décembre 2018		
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	
Variable	20%	33%	17%	33%	
Fixe	71%	58%	74%	58%	
Fixe indexé à l'inflation	9%	9%	9%	9%	
Total	100%	100%	100%	100%	

#### **Endettement financier net**

	31 d	lécembre 2019	31 décembre 2018		
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	
Variable	-16%	3%	-17%	6%	
Fixe	103%	84%	105%	82%	
Fixe indexé à l'inflation	13%	13%	12%	12%	
Total	100%	100%	100%	100%	

La dette indexée à l'inflation correspond exclusivement à des titres émis par Aguas Andinas au Chili. Il s'agit d'emprunts obligataires à taux fixe en Unidad de Fomento (unité monétaire chilienne ajustée de l'inflation).

## 14.1.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

#### Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, y compris la dette indexée à l'inflation, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 2,2 millions d'euros.

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, une perte de 0,7 million d'euros liée à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait *a contrario* un gain de 0,5 million d'euros.

### Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 3,5 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières consolidés. *A contrario*, une diminution de 1 % générerait une perte de 2,4 millions d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1 %) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

## 14.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

#### Dérivés de change

	31 décei	mbre 2019	31 décembre 2018		
(en millions d'euros)	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal	
Couverture de juste valeur Couverture des flux de trésorerie Couverture d'investissement net Dérivés non qualifiés de couverture	0,6 0,1 - 7,0	66,3 3,4 - 3 968.1	(3,8) 0,1 - 52,3	359,4 6,9 - 3 758.2	
Total	7,7	4 037,8	48,6	4 124,5	

#### Dérivés de taux

	31 déce	embre 2019	31 décembre 2018			
(en millions d'euros)	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal		
Couverture de juste valeur Couverture des flux de trésorerie Dérivés non qualifiés de couverture	106,0 (3,5) -	1 762,9 92,0 -	107,4 - (2,4)	2 100,0 7,1 161,6		
Total	102,5	1 854,9	105,0	2 268,7		

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variable.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

#### Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2019, l'impact net des couvertures de juste valeur, y compris les soultes et les primes de rachat, enregistré au compte de résultat s'élève à 9,9 millions d'euros.

#### Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

#### Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(3,5)	0,1	-	-	(1,0)	(2,1)	(0,5)
Au 31 décembre 2018							
(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(0.1)	_	(0.1)	_	_	_	_

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2019 est de (10,5) millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est nulle.

## 14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

## 14.2.1 Activités opérationnelles

#### Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs	Acti	Actifs  Actifs non dépréciés échus à la date de clôture dépréciés (a)					
(en millions d'euros)	0-6 mois	6-12 mois a	u delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
Au 31 décembre 2019	283,1	35,5	49,6	368,2	461,0	4 189,6	5 018,8
Au 31 décembre 2018	316,3	61,8	110,5	488,6	473,1	3 978,4	4 940,1

Actifc non

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ ont constitué depuis le 1er janvier 2018 des matrices de risques de non recouvrement sur leurs créances commerciales par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour les matrices au moins une fois par an et les utilisent pour calculer les dépréciations en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients (voir Note 1.5.9.1).

<sup>(</sup>a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

Evolutions du poste dépréciations clients et autres débiteurs :

(en millions d'euros)	Dépréciations clients et autres débiteurs				
Au 31 décembre 2018	(356,1)				
Dotations liées à risques crédits supplémentaires	(115,8)				
Reprises pour excédent/extinction du risque	68,2				
Reprises par la contrepartie des pertes irrécouvrables	52,8				
Effets de périmètre, change et divers	3,0				
Au 31 décembre 2019	(347,9)				

#### **Autres actifs**

Concernant les "Autres actifs", la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

## 14.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors instruments de capitaux propres, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 9 340,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 8 974,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

## 14.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Au 31 décembre 2019, suite à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en Note 1.5.9.1, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

## Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

	Pas d'impayés/pas de	Impayés/dépassements	Dépassements	
	dépassement d'échéances	d'échéances de 60 à 180	d'échéances de plus de	31 décembre 2019
(en millions d'euros)	de plus de 60 jours	jours	180 jours	Total
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - valeur brute	846,0	43,3	21,0	910,3
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - perte de valeur	(159,5)	(2,0)	(2,7)	(164,2)

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de coût amorti (- 1,0 million d'euros).

L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 13.1.2 "Prêts et créances au coût amorti".

## 14.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché *(credit default swap, capitalisation boursière)*, et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2019, les postes "Trésorerie et équivalents de trésorerie" ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

		31 décembre 2019					31 dé	cembre 2018
				Non				Non
Risque de contrepartie lié aux activités de		Investment	Sans	Investment		Investment	Sans	Investment
placement	Total	Grade (a)	notation	Grade (b)	Total	Grade (a)	notation (b)	Grade (b)
Pourcentage de l'exposition	3 838,9	93%	5%	2%	3 590,4	91%	7%	2%

<sup>(</sup>a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

## 14.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

## 14.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- ▶ diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2019, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 3 888,1 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 3 703,0 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 29,8 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 155,3 millions d'euros. La quasitotalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2019 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 3 682,3 millions d'euros dont 345,9 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 3 336,4 millions d'euros, dont 287,8 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2020.

89 % des lignes de crédit totales et 88 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Au 31 décembre 2019, les ressources bancaires représentent 8,0 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux (emprunts obligataires pour 84,0 % et billets de trésorerie pour 6,0 %) représentent 90,0 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (3 703,0 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (29,8 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (1 133,6 millions d'euros), s'élève à 2 599,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 524,5 millions au 31 décembre 2018.

### 14.3.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

<sup>(</sup>b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

#### Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Emprunts obligataires	9 474,5	465,4	879,1	705,4	452,4	516,2	6 456,0
Titres négociables à court terme	678,4	678,4	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	345,9	43,7	-	-	274,0	-	28,2
Autres emprunts bancaires	557,2	130,9	33,9	73,0	132,8	64,2	122,4
Autres emprunts	221,8	64,3	96,2	5,3	4,8	4,5	46,7
Emprunts	11 277,8	1 382,7	1 009,2	783,7	864,0	584,9	6 653,3
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	1 133,6	1 133,6					
Encours des dettes financières	12 411,4	2 516,3	1 009,2	783,7	864,0	584,9	6 653,3
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	(29,8)	(29,8)	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	(130,0)	(130,0)					
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 573,0)	(3 573,0)	-	-	-	-	-
Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 678,6	(1 216,5)	1 009,2	783,7	864,0	584,9	6 653,3
Au 31 décembre 2018							
(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans
Encours des dettes financières	40 AE4 E	2.625.2	EE7 E	1 164 1	07E E	4 000 E	6 249 7
	12 451,5	2 635,2	557,5	1 164,1	875,5	1 000,5	6 218,7
Actifs liés au financement, actifs évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 453,3)	(3 453,3)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 998,2	(818,1)	557,5	1 164,1	875,5	1 000,5	6 218,7

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 234,3	256,4	257,1	221,8	191,3	175,2	1 132,5

Au 31 décembre 2018							
(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 228,2	311,4	255,7	249,3	209,2	178,2	1 024,4

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

## Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(77,8)	8,5	(25,7)	(19,8)	(16,5)	(11,4)	(12,9)
Au 31 décembre 2018							
(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(103,8)	(23,6)	(28,1)	(33,3)	(23,7)	(9,6)	14,5

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Au 31 décembre 2019	3 336,4	287,8	75,1	89,5	156,0	2 722,5	5,5
(en millions d'euros)	Total	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans
Au 31 décembre 2018	2 290,7	227,0	165,9	1 575,7	80,0	152,0	90,1

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un *club deal* multidevises de 2,5 milliards d'euros (échéance 2024).

Au 31 décembre 2019, aucune contrepartie ne représentait plus de 6 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées

## 14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, les instruments de capitaux propres à la juste valeur détenus par le Groupe s'élèvent à 132,2 millions d'euros (voir Note 13.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 2,2 millions d'euros sur le résultat du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

## Note 15 Informations relatives aux contrats de location

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

## 15.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installation technique, et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total
Première application d'IFRS 16	114,3	701,4	82,9	480,3	4,6	1 383,5
Entrées d'actifs	34,7	75,4	32,3	211,4	4,1	357,9
Pertes de valeur	-	-	( 0,5)	=	-	( 0,5)
Dotation aux amortissements	( 11,5)	(120,4)	(27,3)	( 153,6)	(2,6)	( 315,4)
Résiliations	(7,4)	(10,1)	( 0,5)	(4,9)	(0,3)	( 23,2)
Variations de périmètre	(0,2)	1,3	-	=	0,1	1,2
Change et divers	0,2	1,0	0,3	0,8	-	2,3
Au 31 décembre 2019	130,1	648,6	87,2	534,0	5,9	1 405,8

## 15.2 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Au 31 décembre 2019, les éléments suivants continuent à être présentés en charges locatives :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Contrats de location à court terme	102,5
Contrats de location à faible valeur	36,7
Charges sur loyers variable	6,2
Autres	19,2
Total	164,6

## 15.3 Dette de location

Au 31 décembre 2019, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà de 2024
Dette de location	1 474,3	314,9	244,0	204,3	168,1	128,2	414,8

La dette de location liée aux contrats précédemment classés en location financement est désormais intégrée dans la dette de location (voir Note 1.2.3) et s'élève à 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les actifs loués restent comptabilisés en immobilisations corporelles.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Remboursement de la dette de location	325,1
Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs	29,3
Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS16	164,6
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	519,0

## 15.4 Information sur les contrats de location simple – SUEZ bailleur

Ces contrats concernent principalement des installations de dessalement ou des unités mobiles de SUEZ WTS mises à la disposition des clients.

Valeur nette comptable des immobilisations données en location par catégorie.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019
Constructions	157,1
Equipements	56,9
Total	214,0

Les revenus locatifs sur l'exercice 2019 correspondent aux loyers minimaux et représentent 105,2 millions d'euros.

Les paiements minimaux futurs à recevoir, évalués au 31 décembre 2019, au titre de la location s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	de 2024
Loyers minimaux futurs à recevoir	348,9	52,0	48,7	41,7	29,6	25,7	151,2

## Note 16 Capitaux propres

## 16.1 Capital social

		No	Valeur (en milions d'euros)			
	Total o	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	Auto contrôle
Au 31 décembre 2017	623 362 579	5 067 913	618 294 666	2 493,4	5 236,4	77,0
Achats et ventes d'actions propres		(1 532 963)	1 532 963			(25,2)
Réduction de capital suite à la finalisation de la mise						
en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (SHARING 2017)	(2 000 000)		(2 000 000)	(8,0)	(21,2)	
Au 31 décembre 2018	621 362 579	3 534 950	617 827 629	2 485,4	5 215,2	51,8
Achats et ventes d'actions propres		(321 515)	321 515			(4,3)
Au 31 décembre 2019	621 362 579	3 213 435	618 149 144	2 485,4	5 215,2	47,5

## 16.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 30,4 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'AMF.

Au 31 décembre 2019, les actions d'autocontrôle s'élèvent à 3 213 435 contre 3 534 950 au 31 décembre 2018 dont 3 175 935 actions propres acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions aux salariés et 37 500 au titre du contrat de liquidité.

# 16.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice (6 014,7 millions d'euros au 31 décembre 2019), intègrent la réserve légale de la société SUEZ. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

## 16.4 Distribution de dividendes

Comme au titre des exercices 2017 et 2018, il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total théorique en numéraire de 403,9 millions d'euros sur la base du nombre total d'actions au 31 décembre 2019.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1er semestre 2020, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2019, les états financiers à fin 2019 étant présentés avant affectation.

## 16.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Variation	31 décembre 2018
Couverture d'investissement net	(158,8)	-	(158,8)
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	(85,3)	(19,7)	(65,6)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	2,6	9,2	(6,6)
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	23,7	(2,1)	25,8
Ecarts de conversion	5,7	36,0	(30,3)
Total éléments recyclables	(212,1)	23,4	(235,5)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(19,5)	9,0	(28,5)
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(68,0)	(7,7)	(60,3)
Pertes et gains actuariels	(463,2)	(65,4)	(397,8)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	43,8	(22,0)	65,8
Instruments de capitaux propres	(117,3)	6,3	(123,6)
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	0,1	(0,1)	0,2
Total éléments non recyclables	(536,6)	(81,2)	(455,4)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments nonrecyclables, nette d'impôt	(2,0)	-	(2,0)
Total	(748,7)	(57,8)	(690,9)

Les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels, les impôts différés associés et les variations d'instruments de capitaux propres comptabilisées par les autres éléments du résultat global.

## 16.6 Titres super subordonnés

En juin 2014, SUEZ avait lancé une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, dits hybrides, d'une valeur de 500 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 3 %. Le 30 mars 2015, SUEZ avait lancé une autre émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres portaient intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans.

Le 19 avril 2017, SUEZ avait réalisé le placement de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette émission avait été réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de GE Water.

Le 12 septembre 2019, SUEZ a procédé à une nouvelle émission de titres super subordonnés pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans. Les fonds levés sont notamment affectés au rachat des titres super subordonnés émis le 23 juin 2014 pour un montant de 352,1 millions d'euros (voir Note 2.4).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel.

L'encours d'obligations hybrides du Groupe atteint 1 747,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 16.7 Gestion du capital

SUEZ cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

## Note 17 Participations ne donnant pas le contrôle

Les "Participations ne donnant pas le contrôle" s'élèvent à 2 824,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 600,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Elles concernent principalement :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
groupe Agbar	939,9	1 015,0
SWTS	681,2	702,3
SUEZ NWS	601,1	585,3

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, sur la contribution totale du groupe Agbar, 684,8 millions d'euros proviennent de la société opérationnelle Aguas Andinas cotée à la Bourse de Santiago de Chile (Chili). Cette société est consolidée au sein du groupe SUEZ en intégration globale au taux d'intérêt de 25,1 % par l'intermédiaire des entités suivantes :

- ▶ la société IAM, également cotée à la Bourse de Santiago de Chile, consolide Aguas Andinas par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 %;
- ▶ le groupe Agbar consolide la société holding IAM par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % ;
- ▶ enfin, SUEZ consolide le groupe Agbar par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 100 %.

Sont présentés ci-après les états financiers consolidés résumés du groupe Aguas Andinas, extraits des données publiées (non auditées) les plus récentes soit au 30 septembre 2019.

## États de situation financière résumés (à 100 %)

(en millions d'euros)	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants	2 238,0	2 191,0
Actifs courants	184,6	212,5
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	35,7	50,4
Total Actif	2 422,6	2 403,5
Capitaux propres part du Groupe	817,6	805,3
Participations ne donnant pas le contrôle	55,0	61,0
Total capitaux propres	872,6	866,3
Passifs non courants	1 324,7	1 231,6
Passifs courants	225,3	305,6
Total Passif et capitaux propres	2 422,6	2 403,5
Taux de change clôture CLP / EUR	793,7	793,0

## Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois (à 100 %)

(en millions d'euros)	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Chiffre d'affaires	526,6	520,8
Résultat opérationnel courant	219,8	227,6
Résultat net part du Groupe	129,8	135,4
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	(1,7)	2,7
Résultat net	128,1	138,1
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de l'exercice	128,1	138,1
Taux de change moyen CLP / EUR	769,9	750,2

## Dividendes versés (à 100 %)

(en millions d'euros)	Au titre de 2018	Au titre de 2017
Dividendes versés par Aguas Andinas	175,5	184,1

## Note 18 Provisions

	31 décembre		Reprises pour	Reprises pour	Variations de	Variations liées à la désactua-	Ecarts de		31 décembre
(en millions d'euros)	2018	Dotations	utilisation	excédent	périmètre	lisation (a)	change	Autres	2019
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	805,1	24,1	(129,4)	-	(0,2)	19,3	6,0	99,0	823,9
Risques sectoriels	60,8	1,2	2,0	(1,2)	(24,0)	-	-	(18,2)	20,6
Garantie	21,9	15,1	(9,8)	-	0,2	-	0,4	(1,9)	25,9
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	79,9	16,8	(21,9)	(1,0)	0,9	-	0,3	(23,3)	51,7
Reconstitution de sites	535,4	49,2	(67,0)	-	(3,0)	24,6	5,0	(0,1)	544,1
Restructurations	49,1	101,5	(102,7)	(0,4)	10,4	-	0,1	(5,3)	52,7
Autres risques	451,5	304,6	(290,6)	(7,3)	15,6	3,3	0,9	(21,7)	456,3
Total Provisions	2 003,7	512,5	(619,4)	(9,9)	(0,1)	47,2	12,7	28,5	1 975,2
Total provisions courantes	496,1	397,3	(411,1)	(3,3)	25,3	3,2	2,7	(35,0)	475,2
Total provisions non courantes	1 507,6	115,2	(208,3)	(6,6)	(25,4)	44,0	10,0	63,5	1 500,0

<sup>(</sup>a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Le montant total des provisions est en diminution de - 28,5 millions d'euros sur la période. Cette évolution provient principalement :

- ▶ De la variation positive des écarts actuariels dans les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de + 90,6 millions d'euros ; cette variation est présentée dans la colonne « Autres » (Voir détail en Note 19.2.2) ;
- ▶ De la « reprise pour utilisation » d'un montant total de 87,4 millions d'euros concernant d'une part les régimes à prestations définis dits de "1991" et de "1998"- bénéficiant aux cadres supérieurs d'entités du Groupe et d'autre part la fermeture aux retraités du régime de mutuelle dans certaines entités françaises (Voir Note 19.2.2);
- ▶ Du reclassement en dettes de 22,6 millions d'euros de provisions pour risques fiscaux en application de l'interprétation IFRIC 23 (colonne « Autres »);
- ► Enfin, de la reprise d'une provision de 23,3 millions d'euros classée en « Risques sectoriels » antérieurement constituée dans le cadre du différend sur Aguas Argentinas.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019 :

(en millions d'euros)	(Reprises) nettes
Résultat des activités opérationnelles	(104,0)
Autres produits et charges financiers	47,2
Impôts	(12,8)
Total	(69,6)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

## 18.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 19.

## 18.2 Risques sectoriels

Les provisions pour risques sectoriels couvrent principalement des risques sur des participations et des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

## 18.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

Suite à la première application de l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat, les provisions pour risques portant sur l'impôt sur les sociétés sont reclassées en dettes fiscales.

## 18.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation;
- ▶ l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats :
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- les coûts de traitement des lixiviats ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

## **18.5** Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 31 décembre 2019, celles-ci incluent une provision de 75,3 millions d'euros correspondant à la mise à la juste valeur des contrats déficitaires suite à l'acquisition par SUEZ R&R Australia de WSN en 2010. Cette provision s'élevait à 76,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

# Note 19 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

## 19.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

## 19.1.1 Principaux régimes de retraites

#### • En France

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement. Ainsi, les régimes à prestations définies Article 39 dits de "1991" et de "1998" chez SUEZ, SUEZ Groupe et SUEZ Eau France bénéficient aux cadres supérieurs des sociétés en question. Cependant en application de la loi Pacte, un protocole d'accord pour la fermeture de ces régimes dits de "1991" et de "1998" a été signé le 24 octobre 2019. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été cristallisés à la date du 4 juillet 2019.

Au 31 décembre 2019, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs s'élève à 76,4 millions d'euros contre 100,0 millions d'euros au 31 décembre 2018. La duration de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 19 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (40 % de la dette brute au 31 décembre 2019).

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

## • Aux États-Unis et au Canada

Aux Etats-Unis, il existe deux plans à prestations définies : le United Water Resources Inc. Retirement plan, fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2010 et le plan de pension United Water Environmental Services Pension qui concerne les salariés du secteur d'activité non régulé. Ce dernier a été fermé pour le personnel non-syndiqué en décembre 2010. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (SERP). Au 31 décembre 2019, la dette actuarielle relative à ces régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. s'élève à 484,9 millions d'euros contre 422,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. La duration de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. est de 13 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 72 % au 31 décembre 2019.

SUEZ Water Inc. s'engage également à prendre en charge une partie des frais de santé de ses retraités. Au 31 décembre 2019, la dette actuarielle correspondante s'élève à 99,2 millions d'euros contre 88,7 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les entités de SUEZ Water Technologies & Solutions, disposent de deux plans à prestations définies au Canada et aux États-Unis : le Pension Plan for Employees of GE Water & Process Technologies Canada et le Ionics Incorporated Retirement Plan aux États-Unis. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (Ionics Incorporated Supplemental Executive Retirement Plan). Au 31 décembre 2019, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions s'élève à 155,0 millions d'euros. La duration de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions Water est de 15 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 81 % au 31 décembre 2019.

Enfin, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401 (k), plan à cotisations définies, à leur personnel.

## Au Royaume-Uni

SUEZ R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Ils sont fermés aux nouveaux salariés engagés, à l'exception du Sita Final Salary Pension Scheme. SUEZ R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des *Local Government Pension Schemes* (LGPS), que SUEZ R&R UK est tenu de maintenir. Au

31 décembre 2019, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de SUEZ R&R UK s'élève à 146,5 millions d'euros contre 128,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. La duration de la dette actuarielle des régimes de SUEZ R&R UK est de 18 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 93 % au 31 décembre 2019.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définis est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Canada, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

## 19.1.2 Régimes multi-employeurs

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

## 19.1.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en "autres avantages postérieurs à l'emploi" et en "autres avantages à long terme".

## 19.2 Plans à prestations définies

## 19.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Total
Solde au 31 décembre 2017	5,9	(793,2)	(787,3)
Différence de change	-	(4,3)	(4,3)
Pertes et gains actuariels (a)	1,9	5,9	7,8
Effet de périmètre et divers	-	(35,3)	(35,3)
Charge de l'exercice (b)	(0,9)	(51,3)	(52,2)
Cotisations	0,6	73,1	73,7
Solde au 31 décembre 2018	7,5	(805,1)	(797,7)
Différence de change	(0,1)	(5,9)	(6,0)
Pertes et gains actuariels (a)	0,3	(90,9)	(90,6)
Effet de périmètre et divers	-	(0,2)	(0,2)
Charge de l'exercice (b)	(1,0)	27,9	26,9
Cotisations	0,9	50,3	51,2
Solde comptabilisé au 31 décembre 2019	7,6	(823,9)	(816,3)

<sup>(</sup>a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes "Autres actifs" non courants et courants.

L'impact sur l'exercice 2019 fait ressortir un produit de 26,9 millions d'euros en 2019 contre une charge de (52,2) millions d'euros en 2018. Les principales composantes de ce produit en 2019 sont présentées en Note 19.2.3.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à (496,9) millions d'euros au 31 décembre 2019 contre (406,3) millions d'euros au 31 décembre 2018. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion et hors effet d'impôt, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Solde d'ouverture	(406,3)	(415,9)
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année (a)	(90,6)	7,8
Sociétés mises en équivalence et autres	-	1,8
Solde de clôture	(496,9)	(406,3)

<sup>(</sup>a) Sur avantages postérieurs à l'emploi

<sup>(</sup>b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment)

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

## 19.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe SUEZ, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

	31 décembre 2019 31 décemb					mbre 2018		
(en millions d'euros)	Retraites <sup>(a)</sup>	Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	Autres avantages à LT <sup>(c)</sup>	Total	Retraites <sup>(a)</sup>	Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	Autres avantages à LT <sup>(c)</sup>	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(1 359,1)	(242,7)	(16,4)	(1 618,2)	(1 326,3)	(249,3)	(14,4)	(1 590,0)
Coût normal	(39,2)	(4,5)	(1,4)	(45,1)	(48,7)	(5,8)	(1,4)	(55,9)
Intérêt sur la dette actuarielle	(37,3)	(7,1)	(0,3)	(44,7)	(34,1)	(7,2)	(0,2)	(41,5)
Cotisations versées	(1,5)	-	-	(1,5)	(1,5)	-	-	(1,5)
Modification de régime	48,9	36,9	0,5	86,3	(3,3)	0,9	(1,7)	(4,1)
Acquisitions/Cessions de filiales	(0,2)	) <b>-</b>	-	(0,2)	(0,5)	-	0,3	(0,2)
Réductions/Cessations de régimes	8,4	(0,4)	0,3	8,3	26,6	2,5	0,5	29,6
Evénements exceptionnels	-	-	-	-		-	-	-
Pertes et gains actuariels financiers	(159,5)	(23,6)	(1,3)	(184,4)	36,5	2,7	0,3	39,5
Pertes et gains actuariels démographiques	(3,5)	7,9	0,1	4,5	(10,6)	10,2	1,8	1,4
Prestations payées	52,4	9,4	1,3	63,1	50,0	8,9	1,2	60,1
Autres	(23,7)	(3,1)	-	(26,8)	(47,2)	(5,6)	(2,8)	(55,6)
Dette actuarielle fin de période	(1 514,3)	(227,2)	(17,2)	(1 758,7)	(1 359,1)	(242,7)	(16,4)	(1 618,2)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	747,5	73,0	-	820,5	728,1	74,6	-	802,7
Produit d'intérêts des actifs de couverture	22,1	3,3	-	25,4	19,2	2,8	-	22,0
Cotisations perçues	44,4	5,9	-	50,3	64,2	5,4	-	69,6
Réductions/Cessations de régimes	(2,1)	-	-	(2,1)	(4,3)	-	-	(4,3)
Pertes et gains actuariels financiers	78,1	10,0	-	88,1	(26,4)	(4,5)	-	(30,9)
Prestations payées	(51,6)		-	(60,7)	(45,6)	(8,9)	-	(54,5)
Autres	19,4	1,5	-	20,9	12,3	3,6	-	15,9
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	857,8	84,6	-	942,4	747,5	73,0	-	820,5
Couverture financière (A-	·B) (656,5)	(142,6)	(17,2)	(816,3)	(611,6)	(169,7)	(16,4)	(797,7)
Engagements nets de retraites	(656,5)	(142,6)	(17,2)	(816,3)	(611,6)	(169,7)	(16,4)	(797,7)
Total Passif	(664,1)	(142,6)	(17,2)	(823,9)	(619,0)	(169,7)	(16,4)	(805,1)
Total Actif	7,6	-	-	7,6	7,5	-	-	7,5

<sup>(</sup>a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

En 2019, la hausse du montant des engagements s'explique principalement par des pertes actuarielles à hauteur de 90,6 millions d'euros. Ces éléments sont partiellement compensés par la modification du régime frais de santé des retraités français qui a pour conséquence de diminuer l'engagement de (37,1) millions d'euros et par la fermeture, en application de la loi Pacte, des régimes Article 39 dits de « 1991 » et de « 1998 ». Il en résulte une cristallisation des droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement qui diminue l'engagement de (50,3) millions d'euros.

En 2018, la variation de l'engagement s'expliquait par la hausse de la charge à (52,2) millions d'euros et la hausse des cotisations versées par les différentes sociétés du Groupe à hauteur de 69 millions.

<sup>(</sup>b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

<sup>(</sup>c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

## 19.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2019 et 2018 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Coûts des services rendus de la période	(45,1)	(55,9)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(19,3)	(19,5)
Profits ou pertes actuariels	(1,2)	2,1
Coûts des services passés / modification de régimes	86,3	(4,1)
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	6,2	25,3
Total	26,9	(52,2)
dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	46,2	(32,7)
dont comptabilisés en résultat financier	(19,3)	(19,5)

## 19.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- ▶ de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- ▶ dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis *via* une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 141,0)	784,4	-	-	(356,6)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(28,7)	36,1	-	-	7,4
Plans non fondés	(448,5)	-	-	-	(448,5)
Total 31 décembre 2018	(1 618,2)	820,5	-	-	(797,7)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 277,1)	896,3	-	-	(380,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(38,5)	46,1	-	-	7,6
Plans non fondés	(443,1)	-	-	-	(443,1)
Total 31 décembre 2019	(1 758,7)	942,4	-	-	(816,3)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2019	2018
Placements actions	14%	32%
Placements obligations	54%	39%
Immobilier	6%	3%
Autres (y compris monétaires)	26%	26%
Total	100%	100%

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Asie Océanie	Autres
Placements actions	6%	26%	0%	0%
Placements obligations	79%	53%	86%	0%
Immobilier	2%	12%	0%	0%
Autres (y compris monétaires)	13%	9%	14%	100%
Total	100%	100%	100%	100%

## 19.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés sont présentés comme suit :

			Autres a	avantages				
			pos	térieurs à	Avantag	ges à long		Total des
		Retraites		l'emploi		terme	enga	agements
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation des engagements	1,8%	2,8%	2,5%	3,2%	0,8%	2,1%	1,9%	2,9%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,7%	3,1%	2,4%	1,5%	2,2%	2,6%	2,7%
Taux d'inflation	2,1%	2,1%	2,3%	2,2%	1,7%	1,9%	2,1%	2,1%
Durée résiduelle de service	16 ans	13 ans	14 ans	14 ans	8 ans	14 ans	15 ans	13 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

#### 18.2.5.1 Taux d'actualisation et d'inflation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la duration de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2018, les taux à fin 2019 ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays où il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 15 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 7 %.

## 19.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2019, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

		Zone Euro		Royaum e-Uni		Etats-Unis	F	leste du monde
		Autres		Autres		Autres		Autres
(en millions d'euros)	Retraites	engagements	Retraites	engagements	Retraites	engagements	Retraites	engagements
Engagements nets (a)	(414,9)	(73,6)	(16,0)	0,0	(114,3)	(17,7)	(111,3)	(68,5)
Taux d'actualisation des engagements	0,4%	0,4%	1,9%	0,0%	3,1%	3,2%	2,4%	1,8%
Taux d'augmentation des salaires	1,9%	1,3%	1,0%	0,0%	3,4%	2,5%	3,1%	3,1%
Taux d'inflation	1,7%	1,8%	3,1%	0,0%	2,5%	2,5%	1,7%	1,4%
Durée résiduelle de service	15 ans	14 ans	19 ans	N/A	15 ans	15 ans	16 ans	13 ans

<sup>(</sup>a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite "reste du monde" concernent en particulier la Suède et le Chili, alors que les autres engagements "reste du monde" proviennent essentiellement du Maroc.

## 19.2.7 Versements attendus en 2020

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2020 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 65,0 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

## 19.3 Plans à cotisations définies

Courant 2019, le groupe SUEZ a comptabilisé une charge de 59,1 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les "charges du personnel" au compte de résultat.

## Note 20 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

		(Charge)	de la période
(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Plans d'attribution d'actions et d'unités de performance	20.1	(3,7)	(0,9)
Augmentations de capital réservées aux salariés (a)	20.2	(16,5)	(2,4)
Plans de rémunération à long terme (b)	20.3	5,3	(3,7)
Total		(14,9)	(6,9)

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2019 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à -16,2 millions d'euros. En 2018, il s'agissait d'une charge de -0,6 million (b) L'impact positif en 2019 s'explique par la reprise de provision de 9,7 millions suite à la livraison du plan 2016. La charge correspondant aux montants versés aux bénéficiaires a été comptabilisée en charges de personnel (avantages à court terme).

Il est rappelé que le dernier plan de stock-options a pris fin le 15 décembre 2018 et que le dernier plan mondial d'attribution gratuite d'actions est arrivé à échéance en janvier 2017.

## 20.1 Plans d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance

## 20.1.1 Dispositifs et attributions

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 octobre 2019 a octroyé un plan d'attribution d'« Unités de performance » basés sur des actions au profit de certains ses salariés en France et à l'étranger.

À l'issue de la période d'acquisition, sous respect des conditions de ces plans et du niveau d'atteinte des conditions de performance, les bénéficiaires du plan « Unités de performance » auront le droit de recevoir en numéraire un montant brut égal à la moyenne des cours de clôture de l'action SUEZ des 10 jours de bourse précédant la date d'acquisition.

Le versement de ce montant est conditionné à la présence du bénéficiaire dans la Société entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ce plan :

Caractéristiques		Unités de performance
Nombre de bénéficiaires	Bénéficiaires A	500
	Bénéficiaires B	1 250
	Mandataire social	1
Nombre d'instruments octroyés	Bénéficiaires A	1 201 000
•	Bénéficiaires B	646 000
	Mandataire social	38 750
Date d'attribution		29/10/2019
Date d'acquisition		31/10/2022

## 20.1.2 Conditions de performance

Le plan est assorti de conditions de performance interne. Lorsque ces dernières ne sont pas atteintes en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits comme prévu dans les règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture.

Le plan du 29 octobre 2019 concerne trois listes distinctes de bénéficiaires : Bénéficiaires A, Bénéficiaires B et Mandataire social, dont les conditions de performance sont identiques et sont présentées ci-après.

- Une condition de performance liée au résultat net par action récurrent du groupe SUEZ au 31 décembre 2021 s'applique sur un tiers du nombre cible d'Unités de performance attribuées;
- Une condition de performance liée au free cash flow récurrent du groupe SUEZ au 31 décembre 2021 s'applique sur un tiers du nombre cible d'Unités de performance attribuées;
- Une condition de performance liée à l'évolution du *Total Shareholder Return* de SUEZ sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 comparée à l'évolution du *Total Shareholder Return* de l'indice Euro Stoxx Utilities sur la même période s'applique sur un tiers du nombre cible d'Unités de performance attribuées ;

Enfin, pour tous les bénéficiaires, le montant du versement tel que ressortant de l'application des conditions de performance pourra être augmenté ou diminué de 10 % en fonction du niveau du taux de parité homme/femme dans l'encadrement (TPE) au 31 décembre 2021.

Selon le référentiel d'indicateurs sociaux déployé au sein du groupe SUEZ dans le cadre du processus de reporting social, le TPE correspond au ratio suivant : nombre de femmes cadres/nombre total de cadres.

## 20.1.3 Hypothèses retenues

La juste valeur des plans est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Unités de performance
Date d'attribution	29/10/2019
Cours sous jacent à la date d'attribution	13,55
Volatilité de Suez	16,68%
Volatilité de l'Euro STOXX Utilities	12,46%
Dividendes anticipés de Suez	0,65€
Dividendes anticipés de l'Euro STOXX Utilities	13,50 €
	1 an : -0,66%
Tarria and dame.	2 ans : -0,68%
Taux sans risque	3 ans : -0,68%
	4 ans : -0,64%
Taux de rotation du personnel	5% / an
Probabilité d'atteinte des conditions de performance internes	100%

Le modèle de Black & Scholes a été utilisé afin de modéliser la condition de marché qui conditionne la juste valeur du plan.

La juste valeur des unités de performance ainsi déterminée aboutit à une charge de 15,2 millions d'euros étalée sur la durée d'attribution du plan.

## 20.1.4 Charges comptables

				(Ch	narge) de la période
(on millions elloures)	Nombre d'actions	Solde à livrer au 31 décembre 2019	Juste valeur moyenne	2019	2018
(en millions d'euros)	attribuees	31 decembre 2019	portderee	2019	2010
Juillet 2018 - Plan d'actions de performance	719 785	629 253	6,2€	(1,2)	(0,5)
Juillet 2018 - Plan d'unités de performance	517 855	485 221	9,5€	(1,3)	(0,4)
Octobre 2019 - Plan d'unités de performance	1 885 750	1 870 035	9,3€	(1,2)	-
Total	3 123 390	2 984 509		(3,7)	(0,9)

La charge des plans y compris les charges sociales est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres pour le plan actions de performance et en contrepartie des dettes sociales pour les plans d'unités de performance.

## 20.2 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

(en millions d'euros)			(Charge) ( 2019	de la période 2018
Plan SUEZ Sharing 2019	Décote et abondement en France	Décembre 2019	(15,8)	- (2.2)
Plan SUEZ Sharing 2017	Abondement international	Décembre 2017	(0,3)	(0,3)
Plan SUEZ Sharing 2017	Share Appreciation Rights Abondement international	Décembre 2017 Juillet 2014	(0,2)	(1,2)
Plan SUEZ Sharing 2014 Plan SUEZ Sharing 2014	Share Appreciation Rights	Juillet 2014 Juillet 2014	(0,1) (0,1)	(0,2) (0,6)
ŭ	Ghare Appreciation rights	Juliot 2014	(0,1)	(0,0)
Total (a)			(16,5)	(2,4)

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2019 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élevait à -16,2 millions d'euros. En 2018, l'impact était de -0,6 million d'euros.

Les dispositifs relatifs aux Plans Sharing 2017 et 2014 sont décrits en détail dans les précédents Documents de Référence de SUEZ.

## 20.2.1 Plan Sharing 2019

En 2019, SUEZ a lancé son quatrième plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing. Cette augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement de l'actionnariat salarié et permet de renforcer le lien existant entre SUEZ et ses salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances du Groupe. Deux formules étaient proposées :

- Une formule dite « Classique » avec décote et abondement, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action. En France, les salariés ont bénéficié d'un abondement dans le cadre du plan d'épargne entreprise. A l'international, l'abondement a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. Au Royaume-Uni, à titre alternatif, un Share Incentive Plan (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au prix le plus bas entre le cours de l'action du 7 Novembre 2019 et celui du 15 Janvier 2020.
- Une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum. Dans certains pays (notamment aux Etats-Unis), la formule « Multiple » a été adaptée en fonction de la législation locale et est réalisée par un mécanisme alternatif de « Share Appreciation Rights ».

La mise en place du plan Sharing 2019 a été structurée en 2019 alors que l'augmentation de capital n'a eu lieu que le 16 Janvier 2020. Elle s'est traduite par la création de 9,97 millions d'actions de 4 euros de valeur nominale.

#### 20.2.1.1 IMPACTS COMPTABLES LIES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET A L'ABONDEMENT EN FRANCE

Le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription/rétractation diminuée de 20 %, soit 10,52 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes de SUEZ en contrepartie des capitaux propres. Pour la décote, la charge comptable des formules Sharing Classique et Multiple correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que, pour la formule « Multiple », du gain d'opportunité implicitement supporté par SUEZ en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement en France a été calculée en application de la méthode décrite dans la Note 1.5.11. Les actions sont dans ce cas livrées immédiatement sans période d'acquisition des droits et sont assorties d'une incessibilité de 5 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

• Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 0,00 %

Coût du prêt de titres : 0,50 %Spread de volatilité : 5,00 %

Il en résulte une charge totale de (15,8) millions d'euros comptabilisée en 2019 dans la mesure ou l'avantage consenti par le Groupe en faveur des salariés souscripteurs était déjà connu au 31 décembre 2019 (valeur de l'avantage par action et nombre d'actions souscrites par formule)

		Sharing	Sharing Abondemen			
		Classique	Multiple	t France	Total	
Montant souscrit (millions d'euros)		14,8	98,8	-	113,6	
Nombre d'actions souscrites (millions)	(a)	1,4	8,3	0,2	9,9	
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	2,6	1,3	13,7		
coût d'incessibilité pour le salarié (€/action)	b2	(3,7)	(0,3)	(3,7)		
mesure du gain d'opportunité (€/action)	<i>b</i> 3	0,7	0,7	-		
Avantage consenti aux salariés (€/action)*	(b) = b1 + b2 + b3	-	1,6	10,0		
Charge comptabilisée	- (a) x (b)	-	(13,7)	(2,1)	(15,8)	

<sup>\*</sup> Lorsque l'avantage consenti aux salariés est négatif, celui-ci est ramené à 0.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, du taux de financement des salariés retenu et de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de +/-0,5 point de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

	Sharing	Abondement	
	Multiple	France	Total
Sensibilité (évolution de la charge en millions d'euros)			
Baisse du taux de financement du salarié de -0,5%	-	(0,1)	(0,1)
Augmentation du gain d'opportunité de +0,5%	(0,6)	-	(0,6)

#### ► IMPACTS COMPTABLES LIES AU SHARE INCENTIVE PLAN AU ROYAUME-UNI (SIP)

Selon les règles du SIP, le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de SUEZ le 15 janvier 2020 à 13,52 euros. Dans la mesure ou l'avantage consenti par le Groupe en faveur des salariés souscripteurs n'était pas connu au 31 décembre 2019 (valeur de l'avantage par action), aucune charge n'a été comptabilisée au titre du SIP en 2019.

Le nombre d'actions réservées au 31 décembre 2019 dans le cadre du SIP s'élève à 20 milliers.

#### ► IMPACTS COMPTABLES LIES A L'ABONDEMENT A L'INTERNATIONAL

L'abondement à l'International (hors France et Royaume-Uni) prendra la forme d'une attribution gratuite d'actions. L'acquisition définitive des titres est soumise à une condition de présence de 5 ans dans le Groupe. Conformément à IFRS 2, la charge sera amortie sur la durée d'acquisition des droits. Dans la mesure ou l'avantage consenti par le Groupe en faveur des salariés souscripteurs n'était pas connu au 31 décembre 2019, aucune charge n'a été comptabilisée au titre de l'abondement international en 2019.

#### **▶ IMPACTS COMPTABLES LIES AUX SHARE APPRECIATION RIGHTS**

Dans certains pays (notamment aux États-Unis), à titre alternatif, la formule « Multiple » prend la forme d'un mécanisme de « Share Appreciation Rights » (SAR). Les salariés bénéficient d'un multiplicateur de la performance du titre SUEZ versé en trésorerie à l'issue d'une période de 5 ans. S'agissant d'instruments réglés en trésorerie, l'impact comptable des SAR consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers les salariés. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par la mise en place de warrants émis par la banque structurant l'opération. Les warrants compensent les charges induites par les SAR à l'issue des cinq années du plan.

Conformément à IFRS 2, la charge sera amortie sur la durée d'acquisition des droits. Toutefois, l'avantage consenti par le Groupe aux salariés souscripteurs n'étant pas connu au 31 décembre 2019, aucune charge n'a été comptabilisée au titre des SAR en 2019.

## 20.3 Plans de rémunération à long terme

Il existe trois plans SUEZ en cours au 31 décembre 2019. Il s'agit des deux plans de rémunération liés à l'intégration et à la performance de la *business unit* Water Technologies & Solutions (WTS) ainsi qu'au plan de rémunération mis en place par le Conseil d'administration du 28 février 2017 et concernant l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans les précédents Documents de Référence de SUEZ.

Au cours de l'exercice 2019, l'ensemble des plans de rémunération à long terme en cours a généré un produit net de 5,3 millions d'euros (en tenant également compte du provisionnement des charges sociales). Ce produit comprend la reprise de provision du plan 2016, livré en 2019 à hauteur de 9,7 millions d'euros.

## Note 21 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24. Elles concernent les transactions avec :

- Les sociétés associées et coentreprises du groupe SUEZ ;
- La société Engie, qui consolide SUEZ selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les sociétés liées à la société Engie.

Les rémunérations des principaux dirigeants (Comité Exécutif) sont présentées en Note 22.

## 21.1 Transactions avec le groupe ENGIE

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Transactions avec la société ENGIE		
Achats/Ventes de biens et services	8,9	0,5
Dettes non financières	0,3	7,1
Créances non financières	0,1	0,2
Créances au coût amorti (a)	-	14,0
Transactions avec les sociétés liées à la société ENGIE		
Achats/Ventes de biens et services	12,6	12,8
Produits financiers	-	0,5
Créances non financières	8,8	23,7
Dettes non financières	0,8	0,4
Dettes financières	0,8	0,8
En-cours dettes financières hors instruments financiers	0,8	0,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières Actif / (Passif)	1,3	(0,7)

<sup>(</sup>a) A fin décembre 2019, le solde de cette créance est à 0, suite au règlement définitif du différend entre SUEZ et l'Argentine sur Aguas Argentinas. Voir Notes 2.2 et 23.

## 21.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Au 31 décembre 2019, ces transactions correspondent pour l'essentiel à des prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées dont le solde dans l'état de situation financière s'élève à 123,4 millions d'euros et dont les principales lignes sont .

- > 37,3 millions d'euros avec des coentreprises dans les métiers de l'Eau en Europe ;
- 38,5 millions d'euros avec des sociétés associées en charge de la mise en service et de l'exploitation d'incinérateurs au Royaume-Uni;
- enfin, 13,7 millions d'euros avec une coentreprise basée au Koweït pour le contrat de maintenance d'une usine de traitement de l'eau.

## Note 22 Rémunération des membres du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe, auparavant Comité de Direction, est composé de dix membres au 31 décembre 2019. Il comptait onze membres au 31 décembre 2018.

Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

(en milllions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avantages à court terme	9,3	9,3
Avantages postérieurs à l'emploi (a)	0,7	1,6
Plans de rémunération à long terme (b)	0,2	2,3
Total	10,2	13,2

<sup>(</sup>a) Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ.

<sup>(</sup>b) Plans de rémunération à long terme : y compris plans d'attribution d'actions de performance.

### Note 23 Procédures judiciaires et d'arbitrage

### Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à 51,7 millions d'euros.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

#### Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ - désormais ENGIE - et ses coactionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fé ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'État argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fé se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fé a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du "Concurso Preventivo" (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. La proposition prévoyait un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars américains) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'État argentin. ENGIE et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'État argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis. Les rapports portant sur les concessions de Buenos Aires et de Santa Fé ont été remis par l'expert au CIRDI respectivement en septembre 2013 et en avril 2014.

Concernant la concession de Buenos Aires, le CIRDI a rendu sa décision le 9 avril 2015, qui condamne la République argentine à verser 405 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Argentinas en réparation du préjudice subi (dont 367 millions de dollars américains à SUEZ et ses filiales). Début août 2015, cette décision a fait l'objet d'un recours en nullité de la part de la République argentine devant un comité ad hoc du CIRDI. Ce recours a été rejeté en mai 2017, rendant la décision du CIRDI définitive. En avril 2019, le gouvernement argentin et les actionnaires d'Aguas Argentinas ont conclu et mis en œuvre un accord transactionnel de règlement en application de la sentence du CIRDI, au titre duquel SUEZ et ses filiales ont perçu un montant en numéraire de 224,1 millions d'euros.

Concernant la concession de Santa Fé, le CIRDI a condamné la République argentine, par une décision du 4 décembre 2015, à verser 225 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Provinciales de Santa Fé au titre de la résiliation du contrat de concession, l'intégralité de ce montant revenant ainsi à SUEZ et ses filiales. La République argentine a introduit un recours en nullité devant un comité ad hoc du CIRDI en septembre 2016. Ce recours a été rejeté en décembre 2018, rendant la décision du CIRDI définitive.

### Note 24 Événements postérieurs à la clôture

En 2019, SUEZ a lancé son quatrième plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing pour développer l'actionnariat du Groupe (voir Note 20.2.1)

La mise en place du plan Sharing 2019 a été structurée en 2019 alors que l'augmentation de capital n'a eu lieu que le 16 janvier 2020. Elle s'est traduite par la création de 9,97 millions d'actions de 4 euros de valeur nominale.

A l'issue de cette opération, le capital social de SUEZ s'élève à 2 525 330 516 euros divisé en 631 332 629 actions.

Il n'y a eu aucun autre événement significatif postérieur à la clôture.

# Note 25 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2019 et 2018

Les entités présentées dans la liste ci-dessous couvrent 80 % des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

			% d'intérêt	%	de contrôle	Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>		
Noms	Adresse du siège social	Déc. 2019	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2018	
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
EAU EUROPE								
SUEZ Eau France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ Spain	Edificio D38 – Passeig Zona Franca 08038 Barcelona – Espagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago – Chili	25,1	25,1	50,1	50,1	IG	IG	
RECYCLAGE ET VALORISATION EUROPE								
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ Recycling & Recovery Deutschland GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ Nederland Holding B.V.	Meester E.N. van Kleffensstraat 10, 6842 CV Arnhem – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ R&V France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ R&R Belgium N.V.	Avenue Charles-Quint 584 7 1082 Berchem, Sainte-Agathe – Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SOCALUX	Lamesch SA ZI Wolser Nord BP 75 - L3201 Bettembourg, Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ Recycling AB	Kungsgardsleden, 26271 Angelholm – Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
INTERNATIONAL								
SUEZ Recycling & Recovery Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23,3	23,3	23,3	23,3	MEE	MEE	
AQUASURE HOLDING Ltd	492 St Kilda Road - level 7 Melbourne, VIC 3004 – Australie	11,7	11,7	11,7	11,7	MEE	MEE	
SUEZ Water Inc. Utility	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	80,0	100,0	80,0	100,0	IG	IG	
SUEZ Water Inc. ES	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	
SUEZ North America Inc	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG	

<sup>(</sup>a) IG : Intégration globale. MEE : Mise en équivalence.

M	láti	ha	dρ	dρ

			% d'intérêt	%	de contrôle	consolidation (a)	
Noms	Adresse du siège social	Déc. 2019	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2018	Déc. 2019	Déc. 2018
INTERNATIONAL							
SUEZ Water Advanced Solutions, LLC	1230 Peachtree Street NE, Suite 1100, Promenade II Building, Atlanta, GA 30309 – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
The Macao Water Supply Company Limited	718 avenida do Conselheiro, Macao – Chine	49,3	49,3	58,0	58,0	IG	IG
SUEZ NWS R&R (Hong Kong) Limited	Room 702, 7/F, Lee Garden Two, 28 Yun Ping Road, Causeway Bay, Hong Kong	58,0	58,0	58,0	58,0	IG	IG
SUEZ Polska sp. z o.o.	Zawodzie 5, 02-981 Warszawa – Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS - WTS							
SUEZ Treatment Solutions Inc	461 From Rd Ste 400 Paramus, NJ, 07652-3526 États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Usa, Inc	4636 Somerton Road, Bldg 8 PA 19053 Trevose - Etats Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Services Usa, Inc	4545 Patent Road VA 23502 Norfolk - Etats Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ Water Technologies & Solutions	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
AUTRES							
SUEZ Groupe	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

<sup>(</sup>a) IG : Intégration globale. MEE : Mise en équivalence.

# Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du groupe SUEZ.

							Ernst	& Young								Mazars
		2019 2018							2019				2018			
	Ernst &	Young et			Ernst & \	•										
		Autres		Réseau		Autres		Réseau	M	lazars SA		Réseau	Ma	azars SA		Réseau
(en milliers d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
SUEZ SA	983	21%	-	-	743	19%	-	-	659	14%	-	-	681	15%	-	
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	3 017	63%	4 798	89%	2 573	68%	4 720	84%	3 498	77%	2 581	88%	3 669	79%	2 501	94%
Services autres que la certification des comptes																
SUEZ SA	637	14%	-	-	118	3%	-	-	385	8%	84	3%	69	1%	90	3%
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	116	2%	593	11%	381	10%	893	16%	48	1%	249	9%	227	5%	88	3%
Total	4 753	100%	5 391	100%	3 815	100%	5 613	100%	4 590	100%	2 914	100%	4 646	100%	2 679	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent principalement les travaux de vérifications sur les informations RSE.

**SUEZ** 

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

#### **MAZARS**

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

#### **SUEZ**

Exercice clos le 31 décembre 2019

#### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.3 et 1.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Evaluation des goodwill

#### Risque identifié

Les goodwill s'élèvent à M€ 5 322,1 en valeur nette au 31 décembre 2019.

Comme indiqué dans la note 1.5.4.1, les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont décrites dans les notes 1.5.6 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les tests de perte de valeur nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses dont la réalisation est par nature incertaine et qui portent notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation ;
- la valeur terminale déterminée par l'application d'un taux de croissance à long terme aux flux de trésorerie après impôt;
- les taux d'actualisation qui sont fonction des spécificités des entités opérationnelles concernées.

La valeur recouvrable des *goodwill* est sensible à l'évolution de ces hypothèses et estimations.

#### Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et orienté nos travaux sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») significatives figurant dans la note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons rapproché les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec le Plan à Moyen Terme (PMT) approuvé par votre conseil d'administration.

Nous avons examiné les hypothèses qui sous-tendent :

- les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies sur la durée du PMT et liées aux conditions d'exploitation prévues par le comité de direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives futures de marchés;
- la valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée notamment par l'application d'un taux de croissance à long terme, compris entre 1,9 % et 2,7 % selon les activités au « Flux de trésorerie Libre » normatif de la dernière année des prévisions.

En conséquence, nous avons considéré que l'évaluation des *goodwill* constituait un point clé de l'audit.

Nous avons examiné, en incluant des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit, les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie. De plus, nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction de votre groupe, dont les résultats sont présentés dans la note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau réalisées et non relevées dans le secteur opérationnel Eau Europe (dit « en compteur »)

#### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1.4.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Votre groupe a développé des outils de mesure et de modélisation pour estimer le chiffre d'affaires.

Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau en compteur comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.

#### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau en compteur;
- testé, en incluant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en système d'information, les principaux contrôles applicatifs utilisés pour l'estimation de l'eau en compteur et contrôlé le fonctionnement de l'algorithme de calcul;
- analysé les volumes de consommation estimés par SUEZ au regard des volumes livrés sur l'année;
- vérifié le calcul du prix appliqué à ces volumes en fonction des modalités contractuelles;
- examiné le rapprochement effectué par votre groupe entre le volume estimé et le volume facturé de façon rétrospective.

#### ■ Comptabilisation des contrats de construction

#### Risque identifié

Comme indiqué dans les notes 1.4.1.8 et 1.5.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2019 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

La prise en compte du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction est fonction des données à terminaison estimées par les responsables opérationnels et financiers. Ces estimations sont mises à jour trimestriellement

#### Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, les procédures mises en place dans les filiales les plus significatives concourant à la formation du chiffre d'affaires des contrats de construction ont consisté à

- tester les contrôles clés relatifs au processus du suivi des affaires (management de projet, déversement des coûts sur affaires);
- recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement :
- rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale;
- effectuer des travaux détaillés ci-dessous sur un échantillon de contrats.

ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet.

Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées dès lors que les coûts à terminaison sont supérieurs au chiffre d'affaires à terminaison du contrat.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus.

Nous avons ainsi porté une attention particulière sur un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants .

- contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable;
- évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice;
- contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc.).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à :

- organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques, examen des coûts à engager pour finir le projet);
- rapprocher les coûts à terminaison examinés lors des revues d'affaires aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement;
- comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre assemblée générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année, dont douze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

**ERNST & YOUNG et Autres** 

Achour Messas Dominique Muller

Stéphane Pédron